

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES GRENIER

Beatty, défendre d'abord le nationalisme canadien

Même s'il reconnaît au Québec une « responsabilité spéciale », Perrin Beatty est convaincu que la culture et les communications sont d'intérêt national.

Page B-1

Bourassa lance la notion de « fédéralisme efficace »

Québec et Ottawa ne peuvent se faire concurrence

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

EN ÉCHO aux propos du premier ministre Robert Bourassa, le ministre Gil Rémillard a testé un nouveau slogan à l'Assemblée nationale, hier: pour un fédéralisme efficace et coordonné.

« La politique du gouvernement, c'est de rechercher non plus un fédéralisme compétitif, mais un fédéralisme efficace, de manière à pouvoir assainir les finances publiques de l'ensemble du pays », avait dit Robert Bourassa, d'un ton neutre, au chef de l'opposition.

« Il faut qu'il y ait une coordination, une concertation entre les deux niveaux de gouvernement. Notre seul objectif, c'est cette efficacité »,

ajoute comme en écho le ministre de la Justice et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Ainsi donc, après le fédéralisme rentable de M. Bourassa, coopératif de MM. Pearson et Pépin, fonctionnel de MM. Trudeau et Lalonde, voici une nouvelle notion concoctée à Québec: efficace, ordonné et coordonné.

Le chef du gouvernement était interrogé par M. Jacques Parizeau sur sa rencontre avec le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, tandis que les questions du péquiste Jacques Brassard portaient sur les commentaires du ministre Benoît Bouchard, tels que relatés dans LE DEVOIR d'hier.

M. Parizeau demande au premier ministre si la meilleure manière pour Ottawa de manifester sa bonne

volonté ne serait pas de cesser les intrusions annoncées récemment, en éducation, en développement régional, dans le secteur forestier. Fédéralisme efficace, tel est le mot de passe de M. Bourassa. « Nous ne pouvons plus accepter ce genre de fédéralisme compétitif que nous avons au Canada depuis un demi-siècle et qui a conduit le Canada dans une crise financière avec, comme conséquences, des coupures brutales aux autres administrations, en même temps que des taxes très élevées qui forcent également les autres administrations à taxer et à couper. »

Interrogé à son tour par le député de Lac-Saint-Jean, M. Rémillard retient des propos du ministre Bouchard que « le Québec n'a pas sa

juste part », et qu'Ottawa n'a que 247 millions \$ à injecter dans le développement régional au Québec. « Ce n'est pas assez, ce n'est pas suffisant mais, au moins, travaillons à pouvoir dépenser ces 247 millions \$, commente le ministre québécois. Je veux bien mais, au moins, qu'il se mette à table avec nous et qu'on puisse avoir un développement coordonné... Ce que nous voulons, c'est strictement de l'efficacité; ce n'est pas une guerre de drapeaux qu'on veut faire. »

« Cependant, de la façon qu'Ottawa veut procéder, ils font en sorte qu'on ne peut, sous aucun prétexte, avoir un développement économique concerté parce qu'ils viennent s'immiscer dans des compétences provinciales. Et ça, il n'y a pas un seul

Voir page A-4: Bourassa

Clark entend consulter directement les députés provinciaux du Québec

Michel Venne
de notre bureau de Québec

Ottawa entend consulter directement les députés provinciaux du Québec, par-dessus l'épaule du gouvernement de Robert Bourassa, sur les propositions constitutionnelles qui seront rendues publiques l'automne prochain.

De la même façon, ces propositions seront soumises aux élus municipaux, aux chambres de commerce, syndicats et autres organisations afin d'engager le débat le plus largement possible au sein de la population canadienne.

Le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, a confirmé ces informations hier au sortir d'une rencontre qu'il qualifiait de « valable » avec le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et son ministre délégué aux Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard.

Ce dernier, au nom du gouvernement du Québec, a soutenu que M. Clark s'était montré très respectueux de la volonté du Québec de décider lui-même de la façon dont il entend participer au processus de réforme constitutionnelle. M. Clark

peut consulter qui bon lui semble, dit-il. Mais il est clair, et M. Clark le sait, « qu'il n'y a qu'un seul porte-parole officiel au Québec, et c'est le gouvernement du Québec ».

Le ministre fédéral a en effet confirmé qu'il appartiendra aux Québécois de décider s'ils veulent ou non participer à cette consultation, qui s'étendra de même dans toutes les provinces et dans les territoires du nord. M. Clark souhaite cependant que ces propositions soient soutenues par un consensus le plus large possible. Depuis sa nomination, en avril, il parcourt le pays et demande aux Canadiens un peu de flexibilité. Il s'est félicité de la « flexibilité » dont M. Bourassa fait preuve, à son avis, au sujet de la réforme constitutionnelle.

« M. Bourassa veut reconstituer ce pays, garder ce pays fort, mais de façon à ce que soit exprimé le caractère distinct du Québec », dit-il. Voilà, pour le ministre fédéral, le plus grand défi de la réforme à venir: exprimer le caractère distinct du Québec dans la Constitution d'une manière qui soit acceptable au reste du Canada.

Voir page A-4: Clark



PHOTO JACQUES GRENIER

Maisonneuve fait peau neuve

Le sieur Paul Chomedey de Maisonneuve, qui domine la Place d'Armes, est maintenant assuré d'un lustre à toute épreuve pour l'été qui vient grâce au coup de pinceau trempé dans la cire d'abeille que lui a administré hier l'employé de la ville, Léonard Huard. Le fondateur de Montréal fait peau neuve depuis l'année dernière quand on a redonné à Maisonneuve son bronze d'origine et nettoyé la pierre du socle. Il ne reste plus qu'à compléter les travaux de restauration des bassins, ce qui sera terminé d'ici la fin du mois. Ce grand ménage, dont on n'a pas souvenir qu'il ait déjà eu lieu, permettra donc à Maisonneuve d'afficher tous ses atours pour les fêtes du 350^e anniversaire de Montréal... et son propre centenaire. La statue avait en effet été commandée au sculpteur Louis-Philippe Hébert pour les 250 ans de Montréal. Elle a été dévoilée en 1895.

L'armée soviétique encerclerait le parlement lituanien

MOSCOU (AFP) — Le Parlement lituanien a été encerclé, hier soir, par des militaires soviétiques et des gardes de sécurité lituaniens ont été arrêtés, a annoncé le président lituanien Vytautas Landsbergis dans un appel télévisé à la population, diffusé tard dans la soirée.

« La situation est menaçante », a déclaré M. Landsbergis, avant d'appeler la population à se rendre au Parlement, « au moins pour servir de témoins », selon des journalistes locaux.

Le président a ajouté que « l'armée occupe Vilnius, tient l'aéroport et les gares et le parlement est encerclé ».

Selon le centre de presse du Parlement lituanien, joint par téléphone, des barrages de militaires ont été installés dans toute la ville, dont trois autour de l'immeuble du parlement, dans le centre de la capitale lituanienne.

Chaque barrage comprend une quinzaine de soldats qui vérifient les identités, a ajouté le porte-parole du Parlement, soulignant que « c'est un

nombre insuffisant pour prendre le Parlement d'assaut, mais leur nombre augmente très vite ».

Une journaliste locale a vu de nombreux soldats soviétiques dans l'aéroport de Vilnius, ainsi que de nombreux camions militaires sur la route de l'aéroport au centre-ville.

Le député Virgilius Cepaitis a déclaré à la radio locale, dont les émissions n'étaient pas coupées en milieu de nuit, que des camions militaires avec des soldats armés avaient pris position à proximité du parlement, de l'autre côté de la rivière qui longe le bâtiment.

Selon le centre de presse du Parlement, il s'agit de deux camions transportant une trentaine de soldats. Des milliers d'habitants de Vilnius ont commencé à converger vers le parlement, a ajouté le porte-parole du parlement, Darius Suiedelis.

Tous les employés du Parlement ont été rappelés à leur poste ainsi que les députés, et le Conseil de sécurité lituanien est réuni depuis 20 h locales, a ajouté M. Suiedelis, précé-

Voir page A-4: L'armée

Deux femmes enceintes soustraites à leur médecin faute d'injonctions à Laval

Isabelle Paré

DEUX FEMMES enceintes se sont heurtées, hier, au refus de la Cité de la Santé de Laval de laisser leur médecin, le Dr Robert Perron, récemment suspendu pour avoir dépassé ses quotas, mettre leurs enfants au monde.

Ce nouvel épisode de la saga qui oppose quelques médecins et la direction de l'hôpital lavallois est survenu hier matin, alors qu'une patiente enceinte, suivie par le Dr Perron, arrivait en toute hâte à l'hôpital au moment de ses premières contractions.

Malgré l'injonction accordée la semaine dernière par la Cour supérieure donnant le droit à quatre au-

tres patientes du Dr Perron d'être accouchées par ce dernier, l'hôpital a maintenu la ligne dure, hier matin, et a refusé d'autoriser le Dr Perron à s'occuper de cette patiente.

Mais cette fois, coïncé par le temps, on n'a pas eu le temps de courir au tribunal glaner une injonction et un collègue du Dr Perron a dû prendre la relève.

Une autre femme était dans la même situation hier après-midi, mais la direction refusait toujours de laisser le Dr Perron prendre l'accouchement en main. Et ce, en raison de la décision, prise il y a deux semaines par le conseil d'administration, de lui retirer ses privilèges de pratique en obstétrique pour quatre mois pour avoir dépassé son quota

Voir page A-4: Deux femmes

Wilson met les freins au TGV Québec-Toronto

LA HAYE (AFP) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur, M. Michael Wilson, a indiqué hier à l'AFP que la décision concernant l'attribution du contrat pour une liaison ferroviaire à grande vitesse entre Montréal et Toronto n'interviendra pas cette année.

Lors d'un bref passage aux Pays-Bas, à l'occasion de la réunion annuelle de la chambre de commerce néerlandaise-canadienne, M. Wilson a précisé qu'il n'attendait pas « une décision dans un avenir proche, en tout cas certainement pas cette année ».

Le TGV français, qui vient de remporter un important marché de 5,7 milliards \$ au Texas pour la liaison Houston-Dallas, contre son concurrent allemand le Fastrac, est sur les rangs pour réaliser cette liaison entre les deux métropoles canadiennes.

« Des discussions ont été engagées, essentiellement entre les pro-

vinces d'Ontario et du Québec », mais l'état des négociations « est plus avancé au Texas qu'au Canada », a précisé le ministre de l'Industrie.

M. Wilson, qui a exprimé sa satisfaction de voir le groupe canadien Bombardier faire partie du consortium chargé de la réalisation du TGV texan, a réaffirmé qu'aucune décision n'avait été prise concernant une ligne à grande vitesse au Canada. Michael Wilson s'est par ailleurs gardé de tout pronostic personnel quant à la société qui pourrait enlever ce contrat.

D'autre part, M. Wilson a fait un plaidoyer énergique pour le libéralisme en matière de commerce international, prenant comme exemple l'accord de libre-échange signé il y a deux ans avec les États-Unis.

« La libéralisation du commerce

Voir page A-4: Wilson

CAHIER SPÉCIAL

TROISIÈME ÂGE ET SANTÉ

PARUTION LE 14 JUIN DANS LE DEVOIR

Un dossier spécial où il sera question du bien-être des personnes âgées, de gérontologie, des approches alternatives en santé, du stress à la retraite, des centres d'accueil, des universités du troisième âge.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 6 juin

Ottawa respectera les vœux de la communauté Mohawk de Kanesatake

Huguette Young
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La ministre d'État aux Affaires indiennes, Monique Landry, a déclaré hier que le gouvernement fédéral respectera les vœux de la communauté Mohawk de Kanesatake qui s'est prononcée vendredi en faveur du mode d'élection au suffrage universel.

Mme Landry a expliqué aux jour-

nalistes, à l'issue de la période des questions, que le verdict prononcé par 47,5 % des Mohawks en faveur de ce mode d'élection, était suffisamment clair pour procéder à une élection le 27 juin.

« À Akwesasne, M. Mike Mitchell a été élu avec 35 % des voix exprimées et Joe Norton, à Kahnawake, a été élu avec 47 %, de faire remarquer la ministre à ses opposants. Alors le 47 et quelque pour cent de gens qui se sont exprimés à Kanesatake est un verdict assez clair de la volonté de la

communauté de vouloir élire leur chef. »

Cette décision du gouvernement fédéral de tenir un scrutin le 27 juin, annoncée par Mme Landry en fin de semaine, a toutefois été mal accueillie par la Coalition Mohawk de Kanesatake.

Le président de la Coalition, Jerry Peltier, s'est offusqué de ce geste qu'il voit comme une intrusion du gouvernement fédéral dans les affaires de la communauté.

Quoique très favorable à la tenue

de ce plébiscite, M. Peltier estime qu'il appartient aux Mohawks de choisir une date d'élection et non au gouvernement fédéral d'en imposer une.

Mme Landry a toutefois répété que « c'était normal pour le gouvernement de réagir immédiatement et d'annoncer l'élection qui aura lieu en l'occurrence le 27 juin. »

« Je pense que ce qu'il faut que M. Peltier comprenne, c'est qu'il n'est pas le chef élu. La population s'est exprimée en fonction du mode d'élection alors il faut maintenant laisser à la population la possibilité de choisir un chef. »

La ministre a clairement fait savoir que le gouvernement fédéral était toujours responsable du sort de la communauté de Kanesatake jusqu'à ce que celle-ci se choisisse un nouveau chef.

Jusqu'au 27 juin, le chef Martin demeure le chef de la bande avec qui nous continuerons de traiter comme nous l'avons fait en ce qui touche le développement de la communauté, a-t-elle ajouté, et la Coalition demeure le groupe retenu pour continuer à négocier avec Bernard Roy. »

Au 27 juin, le nouveau conseil élu prendra en main les destinées de la nation de Kanesatake. »

À Kanesatake, les traditionalistes Longhouse regroupés autour du chef George Martin se sont toujours opposés à la tenue de ce plébiscite et auraient préféré maintenir le mode de nomination par les mères de clan.

À l'opposé, les réformistes regroupés autour de la coalition de Jerry Peltier avaient longuement milité en faveur d'un plébiscite sur le mode de nomination des chefs, prônant les bienfaits du suffrage universel.

Au grand dam de diverses factions militantes, la Coalition Mohawk de Kanesatake a été choisie par le gouvernement fédéral pour mener des discussions avec le négociateur fédéral Bernard Roy sur la cession des terrains fédéraux à la communauté.

Mme Landry a précisé que la même société d'experts-conseils qui avait organisé le plébiscite de vendredi, décidera des règles du jeu de l'élection du 27 juin.



Le Dr Jamie Astaphan témoignant devant la Commission Dubin, en 1989.

Le médecin de Ben Johnson est suspendu pour 18 mois et condamné à 5000 \$ d'amende

TORONTO (PC) — Le docteur Jamie Astaphan — qui avait prescrit des stéroïdes anabolisants au coureur Ben Johnson et à d'autres athlètes parce qu'il craignait que ces athlètes « ne causent leur propre mort » s'ils continuaient à s'administrer le traitement eux-mêmes — a été suspendu avec perte du droit de pratique de la médecine durant un an et demi et condamné à une amende de 5000 \$.

M. Astaphan a eu un mouvement de dépit mais il n'a rien dit quand un panel de quatre médecins, mandaté par le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario, a annoncé l'amende pour inconduite professionnelle.

« Évidemment, je suis déçu », a déclaré son procureur Me Martin Peters qui, tout comme le procureur du collège des médecins Me Julian Porter, avait suggéré une suspension de six mois sans amende.

« Cette sentence est beaucoup plus sévère que celle attribuée à tout autre médecin réprimandé pour avoir prescrit des stéroïdes dans la province », a noté Me Peters.

Une admission écrite des faits avait démontré comment le Dr Astaphan avait prescrit des stéroïdes, trouvé ces stéroïdes sur le marché noir, menti au sujet de l'usage de stéroïdes par Johnson après qu'une analyse eut révélé la présence d'une telle substance dans l'organisme de l'athlète aux Jeux Olympiques de Séoul, en 1988, falsifié le dossier médical de ses patients pour éliminer toute allusion aux stéroïdes et comment, de 1983 à 1988, il avait soumis des réclamations injustifiées au programme d'assurance-santé de la province.

Astaphan, qui est demeuré assis paisiblement durant la courte audience, a plaidé coupable aux accusations.

Le médecin de 45 ans avait commencé à administrer des stéroïdes anabolisants en 1983, après avoir dé-

couvert que les athlètes entraînés par Charlie Francis s'injectaient eux-mêmes leurs doses de stéroïdes, a expliqué son avocat au panel.

« Les athlètes s'injectaient eux-mêmes dans les vestiaires. C'était une coutume irrégulière et dangereuse », a continué Me Peters.

Astaphan « craignait que les athlètes se causent leur propre mort », a-t-il encore affirmé.

Diplômé de l'Université de Toronto, Astaphan a pratiqué la médecine en Ontario jusqu'en 1986, année où il est retourné dans l'île de St. Kitts, dans les Antilles.

Durant plus de 20 heures de témoignage en 1989, dans le cadre de l'enquête Dubin sur l'usage des drogues dans le sport, Astaphan avait maintenu que les stéroïdes en doses régulières ne présentaient aucun danger et qu'il avait préparé et contrôlé le programme d'administration de la drogue interdite à Johnson.

Astaphan avait aussi déposé un enregistrement où Johnson reconnaissait qu'on lui injectait des stéroïdes. Mais M. Charles Dubin, alors juge en chef de l'Ontario, avait conclu que secrètement, Astaphan avait administré à Johnson un dérivé de stanozolol, drogue destinée aux animaux.

C'est précisément la drogue dont on a découvert la présence dans l'urine de Johnson, aux Olympiques de Séoul, et qui a coûté à l'as du 100 mètres la médaille d'or ainsi que deux records antérieurement homologués. Revenu à la compétition en septembre dernier, après avoir été banni durant deux ans, Johnson n'a pas encore remporté une épreuve du 100 mètres.

Astaphan avait condamné l'enquête en affirmant qu'il s'agissait d'une mise en scène pour piéger Francis et lui-même.

Toute cette histoire a été orchestrée afin de permettre à Ben de courir encore et de faire des millions de dollars, pendant que Charlie et moi prenons tous les blâmes.

Pagé crée un comité sur l'admission des néo-Québécois à l'école anglaise

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DEVANT le tollé soulevé dans les milieux anglophones, le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, a créé un comité d'étude sur la délicate question de l'admission des néo-Québécois à l'école anglaise.

Ce groupe de travail, constitué de fonctionnaires du ministère et de représentants des commissions scolaires, doit se pencher strictement sur le processus d'émission des certificats d'admissibilité à l'école anglaise. Il s'est réuni une première fois samedi et fera un premier rapport au ministre demain.

Les recommandations du groupe pourraient amener le ministre à réviser le contenu d'une directive qu'il

a émise récemment et selon laquelle un élève, pour être inscrit à une école anglaise, devra d'abord avoir obtenu ce certificat d'admissibilité, sans quoi il devra fréquenter entre-temps l'école française. La directive prévoit que les commissions scolaires adressent au ministère au plus tard au début de juillet, plutôt qu'en août comme le font certaines, la liste des nouveaux élèves dont l'admissibilité n'est pas encore reconnue. Cela donnerait au MEQ le temps suffisant pour émettre les certificats et ainsi régulariser la situation des nouveaux venus avant la rentrée.

À la rentrée de septembre 1990, pas moins de 1600 élèves étaient inscrits et avaient commencé à recevoir leur enseignement en anglais, sans avoir obtenu l'approbation du ministère.

Plusieurs commissions scolaires anglophones avaient manifesté leur intention de ne pas respecter cette nouvelle directive, qui entrerait en vigueur dès cette année. Le comité mis sur pied par le ministre pourrait lui soumettre des solutions de rechange. Mais M. Pagé ne renonce pas à son objectif: « aire en sorte que chaque élève soit traité selon la même interprétation de la loi ».

Le ministre maintient par ailleurs son intention de colmater la brèche de la Loi 101 grâce à laquelle 2800 enfants ont pu confirmer leur admissibilité à l'école anglaise depuis six ans, alors qu'ils n'auraient pas dû normalement y avoir droit.

Ce trou permet à un parent d'invoquer un séjour temporaire au Québec pour inscrire son enfant à l'école anglaise. Puis de faire confirmer plus tard, lorsqu'il a obtenu le statut de résident permanent, grâce à l'article 23 de la Charte canadienne des droits, le droit de cet enfant, de ses frères et soeurs et de sa descendance, de fréquenter le secteur anglophone pour le reste de ses jours.

À cet égard, le ministre prépare un projet de règlement qui suit son cours dans la machine gouvernementale. M. Pagé jongle avec l'idée d'exiger que l'enfant ait complété « la majeure partie de ses études » en anglais pour que son admissibilité à l'école anglaise soit confirmée. Dans la situation actuelle, il suffit qu'un élève ait fréquenté l'école anglaise ne serait-ce que quelques mois pour obtenir le droit constitutionnel d'y demeurer, lui, ses frères et soeurs et ses enfants, le reste de ses jours.

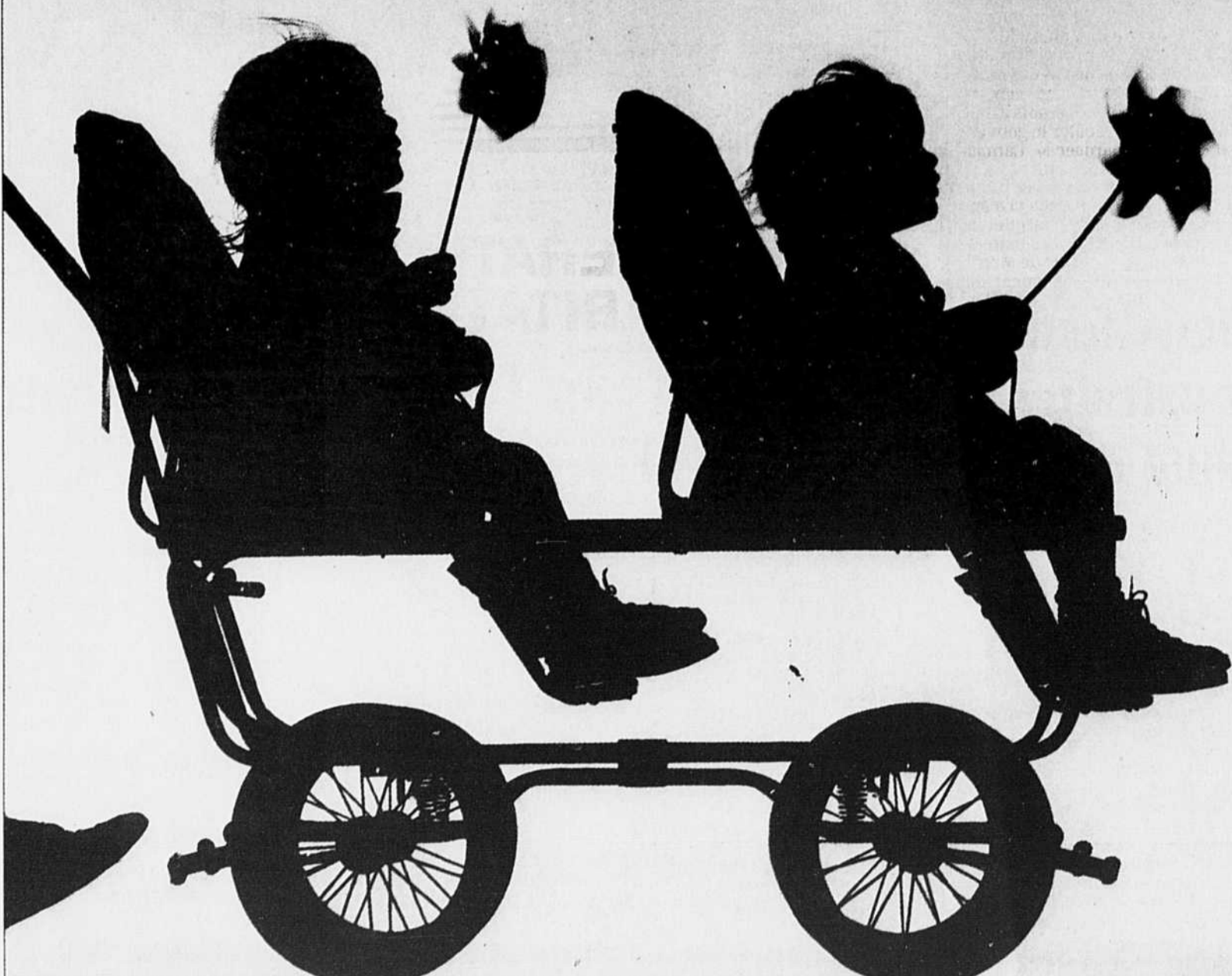
Un bon conseil 



Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

- Pourquoi donc on va si vite ?
- Papa et maman font de la marche rapide !



Votre bébé adore prendre l'air.
Prenez-en, vous aussi. À pleins poumons.
Accélérez le pas. Il adorera ça.



À vous de jouer.

Le 6 décembre décrété Journée nationale des victimes de Poly

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les trois principaux partis ont appuyé hier un projet de loi visant à faire du 6 décembre une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes.

C'est le 6 décembre 1989 que 14 jeunes femmes sont décédées lors d'une tuerie à l'école Polytechnique, à Montréal.

La députée néo-démocrate de New Westminster-Burnaby Dawn Black a déposé, il y a trois semaines, un projet de loi visant à commémorer cet événement et à dénoncer la violence faite aux femmes.

La ministre responsable de la Condition féminine, Mary Collins, et la critique libérale en matière de situation de la femme, Mary Clancy, ont donné leur aval à cette législation.

Hier, la Chambre des communes a adopté unanimement le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Des organisations de femmes, comme le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, et la mère d'une des victimes de Polytechnique, Mme Suzanne Edwards, avaient également appuyé cette initiative.

Dans un discours prononcé aux Communes hier, Mme Black a affirmé que la violence dirigée contre les femmes constituait un problème sérieux et profond dans notre société. Elle a affirmé que son projet de loi aiderait à faire connaître cette situation.

« Plus nous en parlons, plus nous prenons connaissance des faits, plus nous enseignons à nos enfants et à notre société que la violence faite aux femmes ne peut se justifier, et plus nous ferons du progrès en vue d'une société juste et équitable », a-t-elle déclaré.

Elle a ajouté que le jour de commémoration et d'activités incitera les gens à donner du temps et de l'argent aux refuges pour femmes battues et aux centres d'aide aux femmes victimes d'agressions sexuelles, et à discuter des attitudes et des circonstances qui permettent à la vio-

lence de se perpétuer.

« Nous devrions nous sensibiliser à la violence faite aux femmes tous les jours, mais nous pouvons au moins commencer avec une journée », a déclaré Mme Black.

Elle a invité les hommes à faire leur part en intervenant lorsqu'ils entendent d'autres personnes faire des commentaires désobligeants à l'endroit des femmes. Elle a également invité la population à faire des pressions pour faire adopter des politiques visant à favoriser l'égalité économique des femmes.

La députée conservatrice de Louis-Hébert, Suzanne Duplessis, a affirmé pour sa part que ce projet de loi permettrait aux générations futures de se souvenir des 14 jeunes femmes tuées simplement parce qu'elles étaient des femmes.

« La perte de ces jeunes femmes est un appel au ralliement pour accélérer et mieux coordonner nos efforts en vue d'éliminer la violence faite aux femmes », a-t-elle déclaré.

Elle a insisté sur l'importance d'adopter une approche coordonnée, d'examiner les causes sous-jacentes de la violence faite aux femmes, de contrer les attitudes qui perpétuent la violence et de confier davantage de pouvoirs aux femmes.

Elle a finalement dit espérer que cette journée nationale de commémoration sera un jour rayé de la liste des anniversaires, parce que le fléau aura été éliminé et qu'il ne sera plus nécessaire de consacrer une journée à l'action contre la violence faite aux femmes.

Quant à la députée libérale Mary Clancy, elle a soutenu que ce projet de loi constituait une des façons de donner une signification à cette « atrocité insensée ».

Elle a affirmé que l'horreur que tous avaient ressentie le soir du 6 décembre était un fait quotidien pour des milliers de femmes canadiennes.

Elle a dit espérer que l'adoption d'une journée nationale de commémoration déclencherait le type d'action qui permettrait un jour à toutes les femmes de marcher de leur maison à leur classe ou à leur lieu de travail sans peur.

Front commun patronal-syndical en faveur du projet Soligaz

Roland Parent
de la Presse canadienne

AU NOM d'impératifs économiques, des regroupements d'affaires et syndicaux montréalais ont demandé hier au ministre québécois de l'Environnement de travailler de concert avec les promoteurs du projet Soligaz pour rendre celui-ci acceptable au plan de l'environnement et de la sécurité publique.

Cette prise de position survient deux semaines après le rejet du projet Soligaz par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a jugé que les installations d'entreposage souterrain de liquides de gaz naturel projetées à Varennes, près

des populations, ainsi que le transport par navires-citernes dans la fleuve Saint-Laurent comportaient trop de risques.

En conférence de presse, hier, le Comité de concertation économique du Montréal métropolitain formé de représentants de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de la Conférence des maires, du Bureau de commerce, du Conseil central de la CSN, du Conseil des travailleurs et travailleuses de Montréal (FTQ) ont soutenu que le projet Soligaz était « une nécessité économique pour la région de Montréal » du fait que 20 000 emplois et des in-

vestissements de 1,8 milliard \$ en dépendaient.

Ces mêmes assertions faites par le promoteur au cours des audiences publiques du BAPE ont été qualifiées « d'exercice de prospective » dans le rapport final du BAPE.

Par contre, les représentants syndicaux et de groupes d'affaires concèdent que le rapport du BAPE soulève des questions importantes quant aux risques pour l'environnement et la sécurité publique que pourraient faire courir les installations portuaires et le transport maritime.

« Soligaz est prêt à soumettre des études additionnelles, demandées et définies en cours d'audiences du BAPE, auprès du ministère de l'Environnement pour l'aider à formuler

la recommandation finale qui devrait bientôt être soumise au conseil des ministres », a fait valoir le vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal, John Gardiner.

Selon ce dernier, Soligaz serait même prêt « à reconsidérer certains aspects de leur projet pour le rendre conforme à l'objectif d'un développement durable », a ajouté M. Gardiner.

Pour Sylvio Gagnon, de la CSN, « le choix du développement durable ne signifie pas le non-développement ».

C'est également l'avis de la présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Nycol Pageau-Goyette.

Globalement, les groupes reprochent au BAPE de ne pas avoir indiqué quelles pourraient être les mesures correctrices à mettre en oeuvre susceptibles de rendre acceptable le projet Soligaz.

Ils comptent maintenant sur le ministère de l'Environnement pour faire ce bout de chemin.

Les groupes syndicaux et d'affaires espèrent que les lacunes identifiées par Soligaz dans le mode de fonctionnement du BAPE pourront être mises en lumière puis corrigées à l'occasion de la consultation générale sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui sera menée au début de l'automne par la Commission parlementaire de l'aménagement et des

équipements.

Soligaz est un consortium formé en 1986 et composé des sociétés Novenco, Soquip, SNC et de l'entreprise Pétromont.

Soligaz projette de construire à Varennes des infrastructures pour l'approvisionnement et l'entreposage souterrain de liquides de gaz naturels. Ces liquides sont des hydrocarbures qui comprennent principalement l'éthane, le propane, le butane et le pentane.

Les produits entreposés par Soligaz seraient distribués dans une proportion de 70 % par pipeline à de gros clients industriels, dont Pétromont, et, pour le reste par camions et wagons-citernes.

Rencontre « positive » entre Côté et les médecins

QUÉBEC — Le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté juge « productive » la réunion de six heures qu'il a tenue hier avec les représentants des quatre associations de médecins du Québec.

« Il y a eu des progrès intéressants au niveau de la discussion et dans le ton », a déclaré M. Côté devant la presse à l'issue de la réunion. Les médecins s'opposent toujours au projet de réforme du système de santé tel que proposé par le ministre dans le projet de loi 120 actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale.

Le ministre de la Santé estime que la rencontre aura permis de « lever l'incompréhension au sujet de notre position. On a fait le tour de la question sur la participation des médecins aux conseils d'administration des établissements et dans les régies régionales », a-t-il dit.

Le ministre a rappelé que son objectif était toujours de faire adopter le projet de loi 120 avant l'ajournement de la Chambre pour les vacances d'été, le 21 juin prochain.

Les clés de la réforme, soit une meilleure répartition des médecins en régions et une régionalisation des fonds, sont des principes intouchables, a fait valoir le ministre.

M. Côté a signalé que les représentants du ministère et des associations de médecins se rencontreront au cours des prochains jours pour débattre de nouveau de la réforme.

M. Côté a dit par ailleurs espérer que les médecins ne donneront pas suite à leur intention de faire une journée d'études vendredi prochain.

« Je souhaite qu'il n'y ait pas de journée d'études pour que les gens qui doivent recevoir des soins cette journée-là puissent en bénéficier », a dit le ministre.

Pour sa part, le porte-parole des médecins, le Dr Robert Marier, de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, a convenu devant la presse que le ministre a fait preuve « d'une plus grande réceptivité ».

M. Côté a mieux reçu ses arguments, mais on veut être prudent car il n'a pas fait de propositions fermes et concrètes », a dit le Dr Marier.

La loi 178 ne sera pas modifiée

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale tiendra un débat en décembre 1993 sur l'opportunité de reconduire ou non la loi 178 sur la langue d'affichage et, d'ici là, la législation ne subira aucune modification.

C'est ce qu'a indiqué hier à l'Assemblée nationale le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Claude Ryan, en réponse à des questions du député du Parti Égalité, Neil Cameron.

M. Ryan a rappelé qu'en décembre 1988, au moment de l'adoption de la loi 178, le gouvernement s'était servi de la clause dérogatoire (prévue dans la Constitution) pendant une période de cinq ans afin de pouvoir appliquer la loi en dépit des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

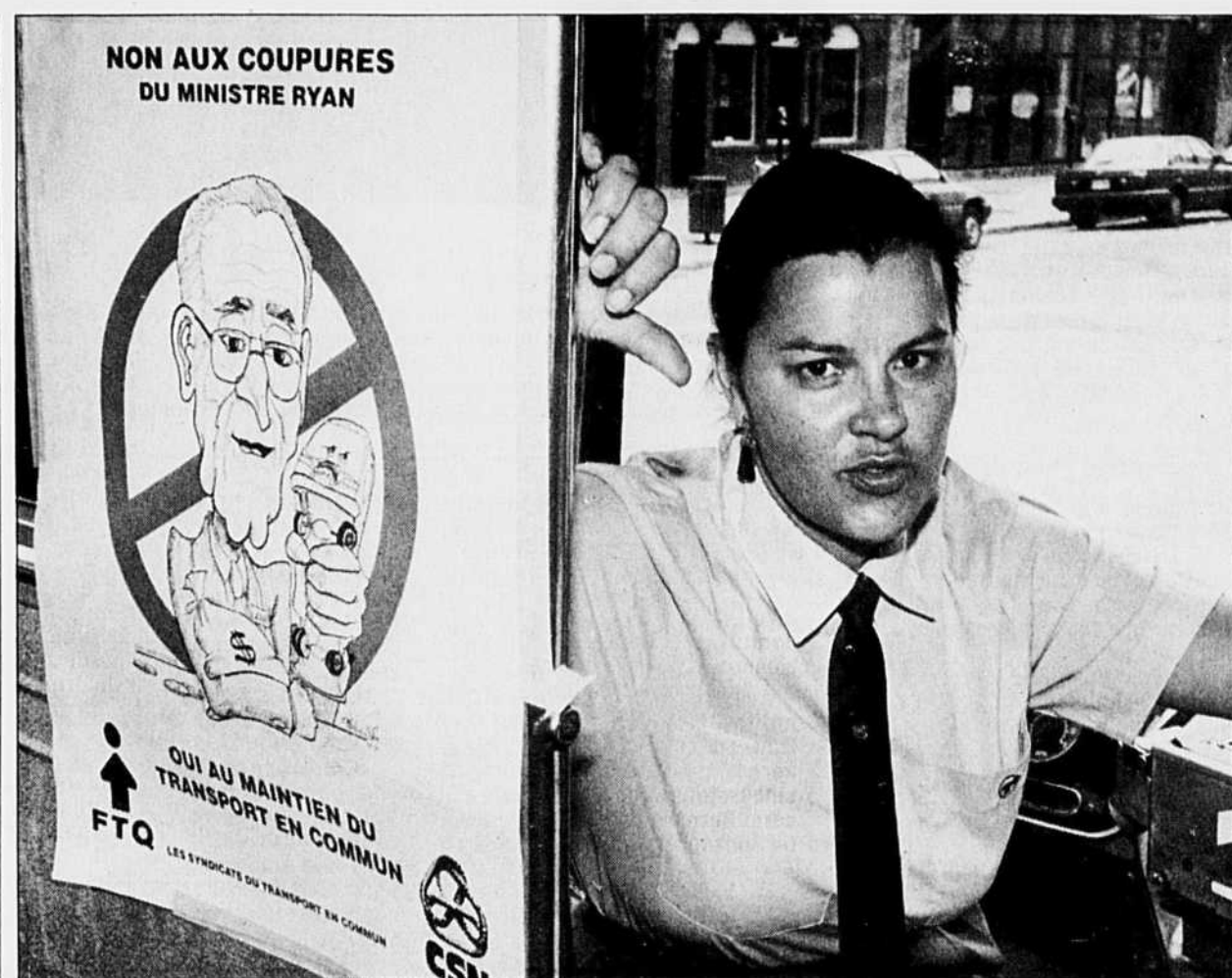
SVP veut mettre en garde les pêcheurs contre les intoxications progressives

Louis-Gilles Francoeur

La Société pour vaincre la pollution estime que Québec doit informer les pêcheurs, tout particulièrement ceux du Saint-Laurent, du danger d'intoxication progressive que représente la consommation de la plupart des espèces de poissons dit « sportifs ».

Le Québec avait un guide de consommation, il y a quelques années, une pâle copie de ce que les Ontariens obtiennent avec leur permis de pêche. L'Ontario analyse en permanence la présence de contaminants dans les poissons de ses lacs. Tous les ans, les données nouvelles et anciennes sont consignées dans un guide que l'on distribue à tous les pêcheurs à l'achat du permis de pêche.

Au Québec, rien de tel. Aucun inventaire permanent. Aucun guide.



Après les affiches, les rubans. Dès les petites heures du matin, demain, tous les employés de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal arboreront un ruban noir autour de leur bras pour protester contre la réduction des subventions gouvernementales dans le transport en commun.

Les syndiqués jugent folkloriques les moyens de pression de la STCUM

Sylvain Blanchard

POUR COMBATTRE le projet du gouvernement Bourassa de sabrer 200 millions \$ par année dans le financement du transport en commun à Montréal, la STCUM a annoncé hier que ses employés passeront la journée de demain avec un ruban noir autour du bras. Et qu'à compter de midi, ils interrompront le service pendant 60 secondes, histoire « de nous rappeler ce que serait notre ville sans le transport en commun », selon le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault.

Qualifiés de « folkloriques » par les syndiqués, ces « moyens de pression » ont fait rigoler bien des usagers du métro et de l'autobus qui attendent depuis des mois que la STCUM ait recours à des moyens un peu plus « musclés » pour assurer la survie du transport en commun dans la métropole.

« Il ne doit pas prendre le métro très souvent, celui-là. S'il veut sensibiliser la population à l'importance du métro, recommande Gaétan Tremblay, qu'il s'organise dont pour que, contrairement à l'habitude, il n'y ait pas de panne ou d'arrêt de métro mercredi. Ou encore que les escaliers roulant fonctionnent et que les autobus arrivent à l'heure. Ça ferait changement et ça nous ferait apprécier davantage le transport en commun. En interrompant un service régulièrement interrompu, on va faire sacrer les gens, pas les inciter à appuyer une cause ».

Toujours en vue d'amener le gouvernement à faire marche arrière avec son projet de coupures, les employés de la STCUM distribueront dès les petites heures du matin un

feuillet sur lequel les usagers pourront faire part de leur mécontentement au gouvernement.

« Tout cela est très folklorique et un peu ridicule, reconnaît Normand Lamoureux, le président du syndicat des employés d'entretien de la STCUM, mais dans la mesure où nous avons déjà dit que nous participerions à toutes les actions dénonçant le geste du gouvernement, on n'avait pas le choix, il fallait embarquer ».

Refusant toujours de prendre l'initiative d'organiser une grande marche de solidarité dans les rues de Montréal, comme le lui suggèrent les syndicats de la boîte depuis des mois, la Société de transport « agit comme si elle croyait qu'un tire-fois allait suffire pour faire reculer le gouvernement », fait remarquer M. Lamoureux.

Comme bien d'autres, celui-ci n'arrive pas à comprendre pourquoi la direction de la STCUM et les maires de la Communauté urbaine de Montréal se contentent de dénoncer du bout des lèvres une réforme qui menace pourtant l'avenir du transport public à Montréal.

« Le silence de Jean Doré est absolument désarmant, affirme Normand Lamoureux. Il est pourtant celui qui, par le seul prestige de sa fonction, pourrait faire descendre dans la rue des milliers de citoyens. S'il refuse de prendre cette responsabilité, c'est qu'il a encore espoir que le dialogue avec Claude Ryan permette un certain déblocage, ce qui est complètement absurde, ou qu'il a déjà accepté de payer la facture que Québec lui refilera en janvier ».

Lamoureux constate que toute la bataille menée jusqu'ici par les maires de la CUM contre ce projet ressemble beaucoup plus à « une grosse

Parizeau attribue la baisse d'adeptes de la souveraineté aux « déclarations alarmistes »

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, attribue à « certaines déclarations alarmistes » et au louvoiement du gouvernement Bourassa la baisse du nombre d'adeptes de la souveraineté au Québec, révélée par de récents sondages.

« L'espèce d'espoir que le gouvernement du Québec cherche à faire apparaître qu'il va y avoir une 15e dernière chance du fédéralisme (...) ça doit avoir un impact », a commenté M. Parizeau, hier, à sa sortie de la période des questions à l'Assemblée nationale.

Un sondage IQOP effectué pour le compte du quotidien Le Soleil et CKAC indiquait en fin de semaine que 48,9 pour cent des Québécois appuyaient l'idée de la souveraineté.

C'est la première fois depuis février 1990, dans un sondage d'opinion, que la souveraineté ne recueille pas la majorité des appuis populaires au Québec.

« J'ai pas peur de le dire, certaines déclarations assez alarmistes ont été faites en public depuis quelque temps, ça aussi doit se combiner », a expliqué le chef de l'Opposition.

Quelques instants plus tard, M. Parizeau a paru identifier ceux qui ont entrepris de faire peur aux Québécois dans le débat constitutionnel, en indiquant qu'il « ne faut pas jouer les naïfs, il faut se rendre compte de ce qui nous vient d'Ottawa à l'heure actuelle ».

Tout en admettant que la souveraineté perd présentement de la popularité au Québec, Jacques Parizeau estime cependant, sur la foi de sondages internes, que la consultation menée par IQOP surévalue ce recul.

Le chef péquiste, tout comme l'indiquait un sondage effectué il y a quelques semaines pour le compte du journal La Presse, croit qu'encore un peu plus de la moitié des Québécois sont en faveur de l'indépendance.

Le leader souverainiste n'a pas,

par ailleurs, établi de lien entre la présente récession et la perte de terrain accusée par la souveraineté dans l'opinion publique.

M. Parizeau est d'avis, par contre, que la situation économique favorise présentement son parti qui, de fait, est plus populaire que son opposant.

Le sondage IQOP de la dernière fin de semaine précisait que le Parti québécois aurait obtenu 53,1 pour cent des voix si des élections avaient eu lieu entre le 24 et le 29 mai dernier au Québec, contre seulement 39,6 pour cent pour le Parti libéral.

Pour Jacques Parizeau, ce « paradoxe » peut par contre, une fois le PQ au pouvoir, jouer favorablement « sur le plan de l'option ».

Afin d'éviter que la cause de la souveraineté régresse de nouveau, M. Parizeau fait valoir que le PQ doit être de tous les débats qui, espère-t-il, ne manqueront pas « d'entrer dans la viande du discours économique ».

Réagissant aussi au dernier sondage IQOP, qui place son parti loin derrière le PQ dans la faveur populaire, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, estime qu'il s'agit là d'une situation temporaire, qui « peut se remonter ».

Dans l'esprit de l'organisateur du PLQ pour l'Est du Québec, le gouvernement est victime présentement de certaines décisions difficiles, notamment les transferts des charges fiscales aux municipalités et le gel des salaires dans la fonction publique.

« Ce n'est pas la première fois qu'on retrouve un gouvernement en difficulté au niveau de l'opinion publique. C'est le constat d'une situation difficile pour le gouvernement mais qui se remonte parce que ça ne se traduit pas par un vote solide et ferme pour le Parti québécois », analyse M. Côté.

« On est à deux ans et demi d'une élection et c'est une situation qui pourrait changer. Il n'en tient qu'à nous, du gouvernement, de poser les gestes qu'il faut », a poursuivi le ministre, qui estime que le premier ministre « a prouvé qu'il est capable de gérer des situations difficiles ».

Société canadienne
d'hypothèques et de logement

CRÉEZ DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

Le Programme fédéral des coopératives d'habitation

Grâce à ce programme, les organismes de parrainage de coopératives mettent sur pied des ensembles destinés aux ménages à revenu modéré ayant besoin d'aide. Aux termes du Programme de supplément de loyer fédéral-provincial, une partie des logements de chaque ensemble est réservée aux ménages à plus faible revenu auxquels on accorde une aide sous forme de loyer proportionné au revenu.

Pour en savoir plus

Les organismes intéressés qui désirent remettre une proposition pour 1991 doivent communiquer avec le bureau de la SCHL mentionné ci-dessous.

Montréal
1-514-283-2222

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous

Canada

Bush proroge l'adoucissement des échanges commerciaux avec l'URSS

WASHINGTON, 3 juin (AFP) - Le président américain George Bush, notant les progrès faits par Moscou en matière d'émigration, a prorogé hier pour un an une suspension de restrictions de commerce avec l'URSS, prenant ainsi ce qui devait être la première d'une série de mesures d'aide aux réformes dans ce pays.

M. Bush a annoncé dans une lettre au Congrès qu'il prorogait pour un an la levée de l'amendement Jackson-Vanik à la loi commerciale américaine, qui sanctionne les pays n'ayant pas de politique libérale en matière d'émigration. Cette exemption permettra à l'URSS de continuer de recevoir certaines garanties de crédits américaines.

Le porte-parole de la présidence américaine, Marlin Fitzwater, a précisé dans un communiqué que M. Bush avait pris cette décision, qui doit être approuvée par le Congrès, du fait que l'URSS a « réduit de façon substantielle les obstacles à l'émigration des citoyens soviétiques ».

Il a noté que le nombre d'émigrants soviétiques était passé de 2000 en 1986 à 370 000 en 1990. « L'administration (américaine) estime que cette tendance positive se poursuivra », a-t-il déclaré. Le Parlement soviétique a approuvé le mois dernier une loi libérale en matière d'émigration qui doit prendre effet au début

de 1993.

L'exemption à l'amendement Jackson-Vanik permet à l'URSS de pouvoir être candidate à des garanties de crédit du département de l'Agriculture et de la Banque import-export notamment.

Le président américain a laissé entendre, en fin de semaine dernière, qu'il répondrait positivement à une requête soviétique pour 1,5 milliard de dollars de garanties de crédit pour l'achat de céréales aux États-Unis. « Nous sommes intéressés à aider (l'URSS) et c'est l'un des moyens de le faire. Nous sommes prêts à l'envisager très sérieusement », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater.

L'URSS a déjà bénéficié d'un milliard de dollars de telles garanties depuis la suspension provisoire de l'amendement Jackson-Vanik le 13 décembre 1990. Cette suspension arrivait à échéance le 3 juillet prochain et M. Bush devait notifier le Congrès de sa décision avant le 3 juin.

La levée dans le cas de l'URSS de l'amendement Jackson-Vanik est le premier pas vers l'octroi à l'Union soviétique de la clause de la nation la plus favorisée (MFN) qui permet aux pays qui en bénéficient d'exporter leurs produits aux États-Unis en payant les droits de douane les plus bas.

Depuis que le Parlement sovié-

tique a approuvé le mois dernier une loi libéralisant l'émigration, le président Bush a laissé entendre qu'il accorderait la MFN à l'URSS. M. Fitzwater a déclaré hier qu'aucune décision n'avait encore été prise. Avant de décider d'une telle mesure, l'administration américaine doit envoyer au Congrès un accord commercial américano-soviétique. Cela est également à l'étude, a souligné M. Fitzwater.

M. Bush avait déclaré vendredi dernier qu'il avait un sentiment « plus positif » en ce qui concerne la volonté soviétique d'avancer vers une économie de marché et l'assistance à de telles réformes.

Ce sujet doit être au centre du sommet des sept pays les plus industrialisés (G-7) qui aura lieu du 15 au 17 juillet prochain à Londres, et où le président Gorbatchev souhaite être invité. D'abord réticent à accepter la présence de l'URSS à la table des pays les plus riches, M. Bush a évolué au cours des dernières semaines et pourrait dire oui. Les consultations se poursuivent entre les membres du G-7 dont une majorité se sont déclarés en faveur de la présence de M. Gorbatchev à Londres en tant qu'invité, incluant le Canada. M. Fitzwater a précisé que M. Bush étudiait toujours la question.



PHOTO CP

Clark chez Bourassa

Le ministre des Affaires constitutionnelles du Canada, Joe Clark, a eu un entretien de plus d'une heure, hier, à Québec, avec le premier ministre Robert Bourassa qui avait lancé auparavant l'idée d'un « fédéralisme efficace » pour contrer les empiètements concurrentiels des deux gouvernements. M. Clark a pourtant déclaré, après sa rencontre, qu'il voudrait consulter les membres de l'Assemblée nationale du Québec en matière constitutionnelle directement, sans passer par le gouvernement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bourassa

gouvernement québécois qui a accepté qu'Ottawa procède de cette façon-là. Et nous, on ne l'acceptera pas non plus, qu'on compte sur nous: les pouvoirs du Québec, nous, on ne les abandonne pas... Notre seul objectif, c'est d'avoir une coordination entre les deux niveaux de gouvernement, respectant les champs de compétence pour que, lorsqu'on dépense 1 \$, ce soit le plus rentable possible pour la population.

M. Brassard insistant, M. Rémillard note que différents moyens juridiques peuvent être mis en oeuvre pour faire respecter la compétence du Québec et régler le litige avec Ottawa. « Mais avant tout, c'est au niveau politique qu'on peut le régler. J'ai été informé des discussions qu'il peut y avoir actuellement entre les fonctionnaires du Québec et d'Ottawa et il m'apparaît que, peut-être, il y a moyen de pouvoir trouver une façon de faire plus coordonnée et que, peut-être, les choses vont s'orienter mieux dans l'avenir. Je l'espère en tout cas. »

Le ministre croit que, sans céder un pouce des compétences du Québec, il est possible d'établir de la coordination entre les deux gouvernements, de respecter l'esprit de l'Entente, négociée en 1984 et renégociée en 1988. Il conclut en rappelant que tous les groupes qui ont témoigné devant la Commission Bélanger-Campeau ont demandé que le Québec puisse agir d'une façon exclusive, en concertation avec Ottawa, et c'est ce que nous allons faire.

Samedi, dans une entrevue au chroniqueur Normand Girard, M. Rémillard disait que le refus d'Ottawa de renégocier l'Entente de 1988 et son intrusion dans le développement régional « sabordent la rentabilité du fédéralisme ». Il évoque même la possibilité de contester devant le tribunal le projet de création d'un nouveau ministère fédéral, spécifique au Québec. C'est de l'électoralisme à la petite semaine, proteste le ministre responsable des discussions avec Ottawa. Non seulement on n'a pas notre part, mais on perd la maîtrise d'oeuvre, essentielle au Québec. « Comme gouvernement, on n'acceptera pas de surenchère sur le dos des payeurs de taxes du Québec », conclut M. Rémillard.

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télé: 05-268-5556
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets
d'invention
et de marques
de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés
1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télé: 05-243-555
Facsimilé (514) 288-8389
MONTRÉAL OTTAWA

Deux autres ministres, MM. Yvon Picotte et Yvon Vallières, dénoncent aussi le projet de ministère fédéral. Le premier estime que M. Bouchard fait miroiter des promesses qu'il ne pourra tenir, en rendant le Québec responsable. Pour le second, « l'intrusion du fédéral dans le développement régional est une gifle au visage du gouvernement du Québec et de tous les partenaires régionaux ». M. Vallières croit que l'approche d'un référendum au Québec motive l'intérêt soudain d'Ottawa pour les régions du Québec.

Comme on le voit, les ministres de M. Bourassa, du moins plusieurs, sont plus énergiques, même virulents, dans leurs dénonciations des initiatives fédérales. Quant au premier ministre, fidèle à lui-même, il reste plus froid, neutre et conciliant.

D'autre part, le ministre de l'Éducation a confirmé une information publiée dans LE DEVOIR de mercredi dernier, voulant que le Québec applique un nouveau programme fédéral pour contrer le décrochage scolaire. Certaines commissions scolaires, explique M. Michel Pagé, signaient des ententes avec Ottawa pour certains programmes, surtout de formation des adultes, qui débordaient sur l'aide au soutien à l'éducation, notamment aux décrocheurs. À l'avenir, il devra y avoir une entente préalable entre le ministre de l'Éducation du Québec et Emploi et Immigration Canada; de plus, « à l'avenir, aucune commission scolaire ne pourra participer à un tel programme sans que le gouvernement du Québec y soit. Ça, c'est défendre les intérêts du Québec », lance, triomphant, M. Pagé au chef de l'opposition.

◆ L'armée

sant qu'une centaine de personnes se trouvaient en milieu de nuit dans l'enceinte du Parlement.

M. Landsbergis a appelé dans son allocution télévisée, diffusée de l'intérieur du Parlement, la population à passer la nuit autour de l'immeuble ou devant son poste de télévision. Les studios de télévision de Kaunas, la deuxième ville de la république, sont prêts à prendre le relais de celle de Vilnius en cas de coupure des émissions, a précisé le président lituanien.

M. Landsbergis a ajouté qu'il avait tenté sans succès de joindre par téléphone le ministre soviétique de la Défense, Dmitri Iazov, le commandant de la garnison de Vilnius, le colonel Vladimir Ouskoptcik, et les autorités militaires de la Baltique. « Aucun d'eux n'est joignable et on sait bien que le président Gorbatchev n'est pas là », a-t-il ajouté.

Mikhail Gorbatchev doit quitter Moscou demain pour se rendre à Oslo, où il doit prononcer son discours de récipiendaire du Prix Nobel de la Paix, puis en Suède pour des rencontres officielles. « Nous savions que des attaques seraient menées contre nous le 6 juin, mais il semble que le mouvement ait été accéléré », a ajouté M. Landsbergis, faisant ap-

paremment allusion au voyage de M. Gorbatchev en Norvège.

M. Landsbergis avait prévu de se rendre aujourd'hui en Pologne, pour y rencontrer le pape Jean-Paul II qui effectue une visite de neuf jours dans son pays natal.

Le déploiement de force dans les rues de Vilnius et autour du Parlement lituanien intervient le jour de la publication à Moscou d'un rapport officiel disculpant l'armée pour les morts lors de l'assaut de la tour de télévision à Vilnius, le 13 janvier dernier.

Ce rapport du procureur général de l'URSS, Nikolai Troubine, a été remis dans la matinée hier aux députés du Soviet suprême à Moscou. Il affirme que les 13 personnes tuées cette nuit-là ont été victimes de tirs de combattants nationalistes lituaniens ou sont mortes écrasées par des véhicules. Le procureur soviétique met en cause « les activités anticonstitutionnelles de la direction lituanienne qui, à la veille du 13 janvier, avait brandi la menace d'une confrontation ouverte entre groupes opposés au sein de la population ».

Ce rapport contredit tous les témoignages sur place des journalistes occidentaux qui avaient constaté que les soldats avaient ouvert le feu pour disperser la foule rassemblée afin de protéger les installations de la radio-télévision.

Mikhail Gorbatchev doit quitter Moscou demain pour la capitale norvégienne, un voyage retardé de près de huit mois, afin de prononcer le traditionnel discours après réception du prix Nobel de la Paix qui lui avait été attribué le 15 octobre 1990 pour son rôle de premier plan dans le processus de paix dans le monde.

◆ Deux femmes

annuel d'accouchements.

Bref, de part et d'autre, on brandissait, hier, une interprétation diamétralement opposée du jugement pour justifier ou fustiger ce quiproquo.

« Je n'ai jamais vu une institution publique défier un jugement de la Cour supérieure. Nous sommes perplexes, nous ne croyons pas que l'hôpital n'allait pas respecter la décision ni dans sa lettre ni dans son esprit », fulminait hier le Dr Michel Tardif, médecin accoucheur à la Cité de la Santé de Laval et ardent détracteur de la politique de quotas appliquée par l'hôpital depuis le mois de septembre.

Selon le Dr Tardif, le juge Guthrie, dans son jugement rendu vendredi dernier, a clairement pressé la direction de l'hôpital de laisser le Dr Perron accoucher ses 108 autres patientes, même si l'injonction ne concernait que deux d'entre elles.

« Va-t-il falloir aller chercher une injonction en Cour à chaque patiente? », a soulevé le Dr Tardif.

Mais du côté de la direction générale de la Cité de la Santé, on retourne plutôt, hier, que l'injonction accordée la semaine dernière ne concernait que les quatre patientes mises en cause, sans plus.

« Ce n'était pas une ordonnance mais une recommandation du juge. Le conseil d'administration aura à décider s'il entend lui donner suite ou non », a défendu hier M. Daniel Adam, directeur général de la Cité de la Santé. Le conseil d'administration de l'hôpital doit d'ailleurs décider ce soir, ou incessamment, s'il fera appel de la décision rendue vendredi dernier par la Cour supérieure.

Selon M. Adam, l'hôpital aurait même proposé hier à la patiente d'être accouchée par le Dr Perron, mais à l'hôpital Santa Cabrini ou à Notre-Dame. Proposition qu'aurait rejetée le Dr Perron. Ce dernier n'a pu être joint hier pour donner sa version des faits.

Las d'être perçus « comme de gros méchants qui empêchent les femmes d'accoucher », M. Adam a tenu à rappeler que l'imposition de quotas d'accouchements aux médecins par l'hôpital ne visait pas à nuire aux femmes mais plutôt à leur assurer un minimum de sécurité.

Une opinion que soutient le Dr Jean-Claude Larose, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital qui affirme que 85 % des médecins de la Cité de la Santé approuvent la décision prise par la direction.

« La plupart des médecins sont d'accord avec les quotas. Sinon, on met en péril les soins donnés aux patientes. Il n'est pas question que des patientes qui viennent d'accoucher n'aient pas de lits et se retrouvent sur des civières », a insisté hier le Dr Larose.

Bref, pour l'heure, les 108 patientes suivies « en trop » par le Dr Perron devront jusqu'à nouvel ordre être accouchées par d'autres médecins accoucheurs de la Cité de la Santé, tranchait hier la direction. « Mais il n'est pas question de les envoyer de force dans un autre hôpital », a souligné le Dr Larose.

Les médecins réfractaires aux quotas imposés par l'hôpital affirment que les patientes doivent avoir le libre choix du médecin et du lieu où elles donneront naissance à leurs enfants. Le Dr Michel Tardif et un de ses collègues ont tous deux fait connaître publiquement leur intention de faire fi de la règle des quotas imposée par l'hôpital.

La Commission des Affaires sociales doit d'ailleurs se pencher aujourd'hui sur le fond de cette épineuse question, et décider si le règlement sur les quotas est justifiable ou non.

Au-delà de ces querelles juridiques, affirme cependant Daniel Adam, le principal responsable de cet imbroglio dont les mères font les frais est le manque de lits dans la clinique lavalloise. La Cité de la Santé de Laval ne compte en effet que 311 lits pour répondre aux besoins de santé de ses 300 000 habitants et 50 % des femmes qui viennent y accoucher proviennent de l'extérieur de Laval.

◆ Wilson

est essentielle au renouveau économique (...) et renforce la concurrence », a-t-il estimé, avant de juger que le traité de libre-échange signé pour dix ans avec les États-Unis était « jusqu'à maintenant très positif ».

Pour en illustrer les effets bénéfiques, M. Wilson, qui s'exprimait devant la Chambre de commerce néerlandaise-canadienne, a mis en parallèle deux chiffres : « En 1988, juste avant la conclusion de l'accord, le Canada enregistrait des sorties nettes d'investissements directs totalisant 2,5 milliards \$. En 1990, (ce) poste se soldait par des apports nets de 4,3 milliards \$. Notre excédent commercial avec les États-Unis est passé de 14 milliards \$ à 17 milliards \$ en 1990. »

« C'est pour les mêmes impératifs

économiques que nous avons engagé de nouvelles négociations avec les États-Unis et le Mexique en vue de créer une zone nord-américaine de libre-échange », a indiqué le ministre, titulaire de l'Industrie et du Commerce extérieur depuis un mois et demi.

M. Wilson s'est dit optimiste quant à la conclusion d'un tel accord entre les trois pays.

« Cette zone triangulaire, a-t-il précisé, constituera un marché de 360 millions de consommateurs dont le produit intérieur brut total dépassera 6000 milliards \$ US, un marché plus vaste que celui de la CEE » (second marché d'exportations pour le Canada après les États-Unis).

Selon le ministre, la réalisation de ce grand marché américain, dont le commerce trilatéral dépasse déjà les 250 milliards \$, et la libéralisation qui s'en suivra, auront « des effets dans le monde entier. Elle fera de l'Amérique du Nord un marché plus vaste, plus solide et plus dynamique pour les biens et services européens ».

Sur ce point, M. Wilson a déclaré ne pas craindre que l'avènement du grand marché européen de 1993 signifie l'édification d'une « forteresse Europe », et assuré que la zone américaine de libre-échange ne sera pas non plus « un bloc fermé aux échanges avec les autres régions. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des blocs économiques ».

Évoquant les négociations de l'Uruguay Round, M. Wilson a souligné la volonté canadienne « d'endiguer la vague protectionniste, d'obtenir une réduction des barrières douanières et non douanières, ainsi que d'établir de nouvelles règles pour le commerce agricole ».

« Il est temps de donner une impulsion politique au processus, nous devrions et nous pouvons finir les négociations avant la fin de cette année », a-t-il insisté.

Interrogé sur les relations commerciales du Canada avec le Japon, M. Wilson a tenu à préciser que l'Europe restait un « partenaire important » pour le Canada. « Le marché japonais, a-t-il déclaré, devrait être plus ouvert qu'il ne l'est aujourd'hui. Il y a certains signes encourageants ».

M. Wilson a enfin pronostiqué une « stabilisation » de l'économie canadienne « vers le milieu de cette année ou durant le second semestre », relevant des signes positifs déjà visibles, notamment dans les marchés immobilier et automobile. Le ministre n'a pas exclu une poursuite de la baisse des taux d'intérêt canadiens.

◆ Clark

Pour M. Clark, il faudra bien sur également parler de partage des pouvoirs. Mais le débat ne peut plus se faire, comme il y a dix ans, selon le schéma centralisation vs décentralisation. A son avis, « on exclut trop d'options » si l'on s'enferme dans cette perspective. Il faut établir quel niveau de gouvernement doit exercer quel pouvoir. Mais il faut aussi considérer les défis internationaux auxquels sont confrontés les Canadiens et colorer ce partage de pouvoirs de considérations plus nuancées. Une allusion aux objectifs nationaux que vient de proposer Ottawa en éducation.

À ce sujet, le ministre Rémillard a insisté pour dire à quel point le premier ministre avait été ferme: le Québec n'acceptera pas d'intrusions fédérales dans les domaines de juridiction provinciale (voir texte de Gilles Lesage). M. Clark a pris bonne note. Ce dernier soutient que lui et M. Bourassa ont convenu de poser des gestes, dans leurs juridictions respectives, de nature à favoriser un

climat de bonne entente plutôt qu'd'affrontement.

Pour M. Clark, le contentieux canadien ne pourra se régler par ailleurs uniquement par des ententes administratives, comme on a pu le croire en certains milieux. « Il faudra bien plus que cela, il faudra des changements constitutionnels en profondeur ». Le ministre affirme que le contenu de l'accord du lac Meech, qui était acceptable à Ottawa, l'est toujours. Il réaffirme toutefois que l'une des leçons de l'échec de cet accord, c'est que la prochaine ronde de négociations devra répondre aux préoccupations non seulement du Québec, mais aussi du reste du pays.

Comme cela avait été annoncé lors du Discours du Trône à Ottawa, le gouvernement fédéral entend présenter l'automne prochain des propositions de réforme constitutionnelle qu'un comité mixte des Communes et du Sénat sera chargé de soumettre à la consultation à travers le pays. M. Clark a précisé hier que ce comité aurait entre autre pour mandat de consulter les députés des législatures provinciales, y compris ceux de l'Assemblée nationale.

En d'autres termes, il invitera les députés québécois à participer à la confection des offres qui seront ensuite jugées par le gouvernement du Québec. Si ces offres ne sont pas acceptables, il doit y avoir, en vertu du projet de loi 150 qui sera débattu à compter de mercredi à l'Assemblée nationale, un référendum sur la souveraineté à l'automne de 1992.

M. Clark a indiqué hier que le contenu de ce projet de loi n'est pas une entrave sérieuse au processus de réforme enclenché par Ottawa. Il y a quelques semaines, il avait laissé entendre que l'échéance fixée par Québec rendait impossible la conclusion d'une entente finale.

Le ministre Gil Rémillard a soutenu pour sa part que la question du processus n'avait été abordée au cours de la rencontre qu'en termes généraux. Les trois hommes ne seraient pas entrés dans le détail. Le ministre a refusé de dire si le gouvernement permettrait aux députés libéraux de participer aux consultations fédérales. C'est hypothétique, prématuré. On verra en temps et lieu.

Chose certaine, il n'y aura pas d'assemblée constituante pour réviser la Constitution. Québec n'en veut pas et Ottawa y a renoncé. Il ne serait pas opportun « d'abandonner le système parlementaire qui a bien servi le Canada » jusqu'à présent, dit M. Clark. Il faut trouver une manière d'engager la population canadienne dans le processus. Mais ce sont les parlementaires, les élus qui vont décider en dernier recours.

M. Clark n'écarte toujours pas la tenue d'un référendum pancanadien. Une loi sera bientôt présentée à ce sujet. Mais « ce n'est pas notre préférence », dit-il, d'autant plus qu'on « ne peut imposer à des groupes de Canadiens (on comprend ici notamment le Québec) d'accepter des choses avec lesquelles ils ne sont pas d'accord ».

4 juin

par la PC et l'AP

1989: l'armée chinoise envahit la Place Tian an Men et tire dans la foule faisant de nombreux morts; Ali Khameny est élu président de l'Iran.

1980: l'étoile du Hockey, Gordie Howe, annonce sa retraite, à l'âge de 52 ans.

Ils sont nés un 4 juin: l'acteur Gene Barry; l'actrice Rosalind Russell.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement DEVOIR maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____
Adresse actuelle _____
Code postal _____ No. tél. _____
Nouvelle adresse _____
Code postal _____ No. tél. _____
Date de déménagement _____

LE DEVOIR

Remplissez et retournez le coupon réponse à LE DEVOIR, service à la clientèle, 211 St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1, Mtl (514) 844-5738 — Ext. 1-800-463-7559

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 4 juin 1991

Ottawa a pigé 1530 \$ de plus dans les poches des familles depuis 1984

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur est allé chercher 1530 \$ de nouvelles taxes dans les goussets de la famille canadienne moyenne depuis 1984, ce qui reflète une croissance plus rapide que dans d'autres grandes nations industrialisées, selon les données d'une nouvelle étude.

Pendant ce temps le fardeau fiscal des entreprises a décliné, comparé à la taille de l'économie, note l'étude de Global Economics, une maison de recherche qui a ses bureaux à Ottawa.

« L'équité du système de taxation s'est détériorée sous les conservateurs, le système est devenu moins équitable et plus compliqué », affirme M. Patrick Grady, auteur de l'analyse.

Vendredi, le ministre des Finances Don Mazankowski révélait que la proportion des taxes canadiennes totales par rapport au produit intérieur brut est d'environ 34%. C'est davantage qu'aux États-Unis et au Japon, mais toujours moins que chez les autres membres du Groupe des Sept

(principaux pays industrialisés), la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie.

M. Grady a indiqué que son étude vient confirmer les dires du ministre Mazankowski. Cependant, entre 1984 et 1989, la part des taxes fédérales payées par les particuliers a grimpé à 12,9% du produit intérieur brut, qui est la valeur de tous les biens et services produits par l'économie. Cette proportion était de 11,2% en 1984. Le Canada a donc le niveau le plus élevé de taxation des particuliers au sein

du G-7.

La part des taxes payées par les sociétés est passée de 3,4% en 1984, à 2,6% du PIB en 1989. Seule l'Allemagne, avec 2%, avait un plus faible taux de taxation des sociétés.

Depuis 1984, l'augmentation de la part nette des taxes fédérales s'est traduite par une ponction de 1530 \$ pour une famille moyenne de 2,3 personnes, disposant d'un revenu de 47 531 \$ en 1991. Cette hausse s'explique par l'augmentation des impôts sur le revenu, des surtaxes, des taxes

de vente et d'accise, le relèvement des cotisations versées au régime d'assurance-chômage, au régime des rentes, et à la baisse des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

Ces chiffres tiennent compte des remboursements de la taxe fédérale de vente et des crédits d'impôt pour enfants versés aux particuliers.

A Winnipeg la semaine dernière, le ministre du Revenu, Otto Jelinek, a soutenu que les taxes élevées sont une des raisons qui poussent les Ca-

nadiens à aller faire leurs emplettes aux États-Unis. « Pour diverses raisons, dont l'une tient au déficit, nous avons été trop loin en ce qui concerne les taxes et les impôts, et nous sommes en train de revoir tout le système », a-t-il dit.

Mais vendredi, le ministre Mazankowski a nié que les Canadiens soient surtaxés et a prévenu les contribuables qu'il valait mieux ne pas s'attendre à des réductions de taxes tant qu'on n'aura pas réussi à maîtriser le déficit de 30,5 milliards \$.

McLeod accuse la Bourse de Montréal d'avoir cédé à des pressions politiques

Roland Parent
de la Presse Canadienne

LA FIRME de courtage en valeurs mobilières Scotia McLeod accuse la Bourse de Montréal d'avoir cédé à des pressions politiques et journalistiques en portant quatre plaintes à l'endroit de courtiers de sa succursale de Chicoutimi. Aussi demandait-elle à la Cour supérieure d'ordonner le retrait de ces plaintes.

Ces informations sont contenues dans une requête présentée en Cour supérieure de Chicoutimi, le 17 mai dernier, requête dont le texte même avait été frappé d'un huis clos, à la demande de la firme McLeod, par le juge Gaston Desjardins.

Ce huis clos a cependant été levé

partiellement, jeudi dernier, à la demande de la Bourse de Montréal.

Au début de la semaine dernière à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, Gil Rémillard, avait été interrogé sur ce recours au huis clos, pratique peu courante. Il avait indiqué qu'une enquête se tenait à ce propos.

Dans la requête visant à obtenir le retrait des accusations, les procureurs de Scotia McLeod à Chicoutimi se plaignent du changement d'attitude de la Bourse de Montréal et lient à des pressions des milieux politiques et journalistiques.

Scotia McLeod rappelle qu'une enquête a été instituée par la Bourse de Montréal et la Commission des valeurs mobilières du Québec (CMVQ), à la fin de 1987, à la suite de plaintes

de clients de la succursale de Chicoutimi.

Il mentionne qu'un rapport a été rédigé un an plus tard, le 22 décembre 1988, mais qu'aucune plainte n'en a découlé.

Scotia McLeod fait valoir également qu'au cours de l'audition d'une requête d'injonction à l'égard de l'animateur Louis Champagne, de Radio Chicoutimi, en mai 1989, la Bourse de Montréal et la CMVQ avaient soutenu « qu'aucune décision d'entamer des procédures n'avait été prise de quelque nature que ce soit contre la requérante et qu'à fortiori aucune sanction n'avait été prise également contre elle ».

McLeod se plaint de ce que l'animateur Champagne continue de véhiculer « des accusations et insinua-

tions » qui sont reprises par des médias locaux et nationaux à un point tel que la firme McLeod se voit « condamnée par insinuation ou suspicion ou encore par manque d'éclaircissements de la situation ».

McLeod accuse la Bourse de Montréal « de bris de confidentialité » qui a fait que cette firme a été « jugée par les médias et le public en général par insinuation, suspicion, confusion et en absence d'informations et d'explications adéquates ».

Les procureurs de McLeod soulignent également que « plusieurs interventions » ont été faites tant à l'Assemblée nationale du Québec qu'en Commission parlementaire qui ont donné lieu à « de graves insinuations ».

McLeod tient à souligner que la Bourse de Montréal a enclenché le mécanisme disciplinaire le 23 avril 1991, soit au-delà de deux ans après le dépôt du rapport daté de décembre 1988 et au-delà de trois ans après la connaissance des faits reprochés, et subséquemment aux pressions politiques et journalistiques.

La requête de McLeod ne le précise pas, mais la Bourse de Montréal dispose d'un délai de deux ans pour porter des accusations après la réception de plaintes.

Les quatre courtiers au coeur de la controverse sont Maurice Montpetit, Serge Lavoie, Gervais Côté et Michel D. Ouellet.

La cause sera entendue le 12 juin prochain en Cour supérieure de Chicoutimi.

Par ailleurs, l'injonction obtenue par la Bourse de Montréal et la CMVQ, en avril dernier, visant à empêcher le journaliste Gérard Bérubé de l'hebdomadaire Les Affaires de publier un article sur la firme de courtage Scotia McLeod, à la lumière du rapport d'enquête fait par les deux organismes de surveillance, a été reconduite hier par la Cour supérieure, à Montréal, jusqu'au 24 juillet prochain.

Pour l'obtention de cette injonction, les deux organismes avaient fait valoir que la publication de certains éléments du rapport d'enquête serait « susceptible d'entraver le déroulement de toute procédure de nature judiciaire, quasi-judiciaire ou disciplinaire ».

Au moins deux clients insatisfaits des services professionnels rendus par des courtiers de la succursale de Scotia McLeod à Chicoutimi ont entrepris des poursuites judiciaires.

Québec maintient son aide à la recherche sur la biomasse

Claude Turcotte



M. Marcel Risi

LE CENTRE québécois de valorisation de la biomasse (CQVB) poursuit son action à partir d'un nouveau mandat quinquennal quelque peu modifié, mais la contribution du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science reste la même que celle octroyée pour la période de 1985 à 1991, à savoir 17,5 millions \$.

Certains feront remarquer avec raison que le gouvernement en réalité diminue sa contribution, puisqu'il n'a pas tenu compte des hausses de coûts de toutes sortes. Toutefois, M. Marcel Risi, président du CQVB, ne s'en offusque aucunement; il a plutôt tendance à féliciter la ministre, Mme Lucette Robillard, qui est parvenue à préserver ce programme en cette sévère période de coupures budgétaires.

D'ailleurs, avec cet argent, le CQVB a contribué avec ses partenaires (secteur privé, ministères et universités) à des engagements de 28,6 millions \$ depuis sa création en 1985. M. Risi espère qu'on fera beaucoup mieux d'ici 1996 avec des engagements qui pourraient se situer entre 50 et 70 millions \$. Il n'écartera pas la possibilité de frapper à nouveau à la porte du gouvernement pour des projets spéciaux et il songe même à faire appel au public. « Les gens sont très soucieux de recherche dans les domaines de la santé et de l'environnement », remarque-t-il, en se disant que si les contribuables avaient le choix entre donner 5 \$ à l'impôt ou à des fins de recherche pour protéger l'environnement, plusieurs d'entre eux opteraient pour l'environnement; ils le feraient d'autant plus si leur accordait un dégrèvement fiscal.

Or le CQVB, dont le rôle consiste essentiellement à servir de catalyseur dans la valorisation de la biomasse, contribue directement à l'environnement et il le fera encore davantage désormais puisque la ministre lui demande de porter une attention particulière à la biomasse résiduelle, en complémentarité avec les travaux qui se font ailleurs dans les ministères. Cette précision du mandat vise notamment à éviter les querelles entre divers organismes qui s'intéressent à la biomasse, mais dans des secteurs plus prestigieux que les boues ou les déchets industriels et municipaux.

Tout de même, dans un créneau soi-disant « bas de gamme » comme le dit avec un peu d'humour M. Risi, les travaux de recherche n'en relè-

vent pas moins de la haute technologie. Par exemple, un projet de recherche de 800 000 \$ sur une période de deux ans impliquant l'École polytechnique et une entreprise privée porte sur la mise au point d'un colorant naturel fabriqué à partir d'une culture de raisin; ce colorant, qui nécessiterait de 3 à 5 ans d'efforts avant d'en arriver à l'échelle industrielle, pourrait remplacer le colorant artificiel de teinture rouge déclaré cancérigène aux États-Unis. On travaille aussi à Poly sous l'instigation du CQVB à la fabrication de bioplastique à partir de bactéries, qui pourraient être extraites de ressources abondantes au Québec, le lait et la forêt. À l'Université de Sherbrooke, on jongle actuellement avec le concept d'une raffinerie de bois, c'est-à-dire à une technologie qui permettrait de séparer divers éléments contenus dans les résidus du bois.

Ce sont là des domaines où le Québec est en avance, souligne M. Risi, en insistant sur le fait que le CQVB ne participe pas lui-même à la recherche-développement, mais qu'il joue le rôle du ciment entre les briques. « Notre personnel, dit-il, a une grande expertise pour le montage de projets ».

De 1985 à 1991, le CQVB a reçu 253 demandes de participation et 115 propositions ont été retenues; 73 projets sont déjà terminés ou en voie de l'être. Dans ces cinq années, le Centre a mis 15 millions \$. Les projets ont en moyenne une valeur de 245 000 \$ et une durée de 2 à 3 ans. La liste des partenaires au 31 mars dernier comprenait 40 entreprises (80 % sont des PME), 7 universités et 20 intervenants gouvernementaux. On va désormais rechercher la contribution de d'autres institutions, celles des cégep, notamment.

Le gestionnaire de FOISI démissionne provoquant la surprise à la CVMQ

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

COUP de théâtre hier à l'audience publique de la Commission des valeurs mobilières du Québec sur le dossier des sociétés en commandite du courtier FOISI: le gestionnaire des immeubles a annoncé d'entrée de jeu sa démission et a réclamé de ne répondre aux questions qu'en présence de son avocat.

Ce dernier étant absent, les commissaires de la CVMQ, après avoir signifié leur surprise devant la tournure des événements, ont décidé d'ajourner la séance à jeudi matin. Ils ont aussi annulé les trois assemblées de commandités qui devaient avoir lieu ces jours-ci.

Résumons rapidement: la CVMQ avait convoqué une audience publique sur l'administration de sociétés en commandite, mises sur pied par les courtiers FOISI, en faisant valoir qu'elle jouait « insuffisamment » les renseignements transmis aux épargnants. Ceux-ci devaient dans certains cas prendre des décisions financières importantes dans le cadre des assemblées.

Selon les états financiers déposés hier, plusieurs de ces sociétés en commandite immobilières essuient actuellement des pertes substantielles. Il y a environ 3200 personnes qui

ont investi de leurs épargnes dans ces sociétés.

Au mois de mars, le président du Groupe FOISI, Yves Foisy, a confié à la société Giroux, du Temple, un mandat de gestion et d'administration des immeubles. Dans une lettre datée du 14 mai 1991, le gestionnaire reconnaissait qu'il existait « un grave problème de liquidités » chez certaines sociétés.

Afin de faire la lumière sur cette affaire et surtout s'assurer que les petits épargnants auraient en main toutes les informations nécessaires pour se « former une opinion éclairée » sur la situation financière de leur société, la CVMQ avait convoqué M. Foisy et le responsable du dossier chez Gestion Giroux, du Temple, Jacques Prescott. Signalons que cette société de gestion est apparentée au groupe de comptables agréés Moquin, Ménard, Giroux et Ass. qui étaient les vérificateurs financiers des sociétés en commandite.

Quoi qu'il en soit, appelé à témoigner, M. Prescott a lu une déclaration dans laquelle il disait que Giroux, du Temple avait accepté le mandat de gestion parce qu'elle était « confiante d'avoir l'appui de la CVMQ ». Il signale que ce présumé « appui », il le tenait du chef du service de l'inspection, Georges Clermont.

Mais hier, M. Prescott disait constater « avec stupéfaction » que la CVMQ et les commanditaires (les épargnants) ne lui donnaient pas l'appui attendu et que, dans ce contexte, il remettait sur-le-champ sa démission et demandait son remplacement comme gestionnaire. Ce coup de théâtre a provoqué des remous dans l'assistance, composée de plusieurs dizaines de petits épargnants. M. Foisy semblait lui aussi surpris du geste.

Le commissaire qui présidait la séance, Guy Lemoine, s'est dit « stupéfait » par la déclaration de M. Prescott, en raison des conséquences potentielles sur les petits épargnants. Il a noté que la convention entre les commandités et la société de gestion prévoit qu'une démission doit être précédée d'un avis écrit de 60 jours.

M. Prescott n'a pas voulu répondre à des questions additionnelles, exigeant la présence de son avocat. Le commissaire Lemoine a reconnu son droit à être assisté d'un avocat.

Dans ce contexte, la CVMQ a décidé d'annuler trois assemblées, soit celles des sociétés en commandite Place Salette (hier soir), celle de Chemin Grande-Côte (5 juin) et celle de Place Euréka (10 juin).

L'audience reprendra jeudi matin, à 9 h 30.

Donohue fermera son usine de Matane pour deux semaines

Robert Dutrisac

ATTENDANT « sous peu » une réponse du gouvernement québécois à sa demande d'aide de son usine de Matane, Donohue a décidé de fermer ses installations pour deux semaines à compter du 14 juillet prochain.

Cent-vingt-cinq employés sont touchés.

Au cours d'un entretien hier, la porte-parole de Donohue, Cécile Sanscartier a assuré que cette fermeture était « vraiment temporaire » et que la papetière n'a pas l'intention de la prolonger au-delà du mois de juillet. « Ça va permettre aux employés de prendre des vacances », a-t-elle indiqué.

Construite au coût de 290 millions \$ et achevée en novembre, l'usine de Matane, dont la propriété est partagée également entre Donohue et la société d'Etat Rexfor, produit de la pâte chimico-thermomécanique blanche (PCTMB), une nouvelle pâte qui a du mal à se trouver sur le marché. D'ailleurs, l'usine de Port-Cartier de Cascades, qui fabrique le même type de pâte, connaît des difficultés semblables et vient de fermer pour une période de deux mois.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de Donohue, en avril dernier, le président du conseil et chef de la direction de la papetière Charles-Albert Poissant avait indiqué que l'usine de Matane, qui ne tourne qu'à 50 % de sa capacité, pourrait encourir des pertes de quelque 20 millions \$ en 1991. La capacité totale de l'usine s'élève à 190 000 tonnes par année.

Fin avril, Donohue demandait officiellement l'aide du gouvernement québécois. Le montant de l'aide réclamée n'a pas été dévoilé.

BCE Inc.



JEAN C. MONTY

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Ottawa (Ontario) le 1er mai 1991, M. Jean C. Monty d'Outremont (Québec) a été élu administrateur de BCE Inc.

M. Monty, qui est président, chef de la direction et administrateur de Bell Canada, est également président du Conseil de Télé-Direct (Publications) Inc., administrateur de la Banque de Montréal, Ciment St-Laurent inc., Radiocommunication BCE Mobile inc., Memotec Data Inc., SHL Systemhouse Inc. et de Recherches Bell-Northern Ltée.

TRUST GENERAL



Leslie Jonas, MBA

Lors de la dernière assemblée générale de Trust Général du Canada, M. Leslie Jonas a été élu administrateur.

Monsieur Jonas est président de Riscapital Inc. et administrateur de plusieurs sociétés canadiennes.

Trust Général du Canada est une filiale de Trustco Général du Canada, société membre du Groupe L'Industrielle-Alliance, qui comprend également Sherbrooke Trust, Conseiliers en placement Gentrust, Les développements Natco ltée et General Trust Corporation en Ontario. Avec des actifs en propre de 6 milliards \$, Trustco Général et ses filiales gèrent des biens d'une valeur de 15 milliards \$.

Un CPG
digne d'intérêt

10%

échéance 5 ans

Dépôt minimum de 500\$. Intérêt versé annuellement. Les taux peuvent varier sans préavis.



MONTREAL TRUST

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Tour Place Montréal Trust	982-7100	Centre Fairview	695-5230
Place Montréal Trust, niveau métro	843-8100	St-Lambert	465-3265
Place Ville-Marie	593-3117	Ville Mont-Royal	735-1314
Ch. Queen Mary	488-7000	Westmount	932-6000
rue St-Jacques ouest	392-1880	Outremont	273-7666
Promenades St-Bruno	441-9030		

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1880.98 + 1.55
TSE-300	3554.92 + 8.82
Dow Jones	3035.33 + 7.83
Dollar canadien (US Cents)	87.38 + .02
Or (New York-US\$)	363.00 + 1.60

(PC)

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Des affrontements font six morts en Irak

ZAKHO (Irak) (AFP) — Six personnes, dont deux membres du parti Baas irakien, ont été tuées et une dizaine d'autres blessées, dimanche après-midi dans la ville de Dohouk, dans le nord de l'Irak lors de l'attaque d'un bureau de ce parti au pouvoir en Irak et de la préfecture de la ville, a-t-on appris, hier, de source américaine à Zakho (nord de l'Irak).

Le calme est revenu ensuite dans la ville passée sous contrôle des « forces kurdes » composées de peshmergas (combattants kurdes), a-t-on ajouté. La ville a été évacuée totalement par les policiers et fonctionnaires irakiens, y compris le préfet, qui s'y trouvaient encore dans le cadre de l'accord passé avec l'ONU et les forces alliées, selon la même source américaine à Zakho dans la zone sous contrôle des forces alliées.

Le groupe qui a participé à cette attaque, estimé à un millier de personnes, protestait contre l'éventualité de l'évacuation du nord de l'Irak par les forces alliées. Le général Colin Powell, chef d'état-major interarmées américain, avait déclaré en effet jeudi dernier à Sirsenk, dans le nord de l'Irak, que les alliés « pourraient quitter la région plus tôt que prévu ».

Le général américain s'était toutefois refusé à avancer une date et à préciser quelles étaient les prévisions initiales pour un retrait programmé des forces alliées qui ont établi depuis le 21 avril une zone de sécurité dans le nord de l'Irak jusqu'aux portes de Dohouk.



Des réfugiés kurdes manifestent à Zakho, dans le nord de l'Irak, pour demander aux Américains de ne pas partir.

Les manifestants ont saccagé la préfecture et brûlé des véhicules et des dossiers officiels. Au même moment, un autre incident mineur survenait dans la ville de Zakho, plus au nord (15 km de la frontière turque),

où une cinquantaine de manifestants se sont attaqués au commissariat de police pour la même raison.

Plusieurs incidents ont eu lieu ces derniers jours dans les localités du nord de l'Irak pour des raisons similaires. Celui de Dohouk, dimanche, est le premier qui ait fait des morts, note-t-on.

Jusqu'à présent, des incidents qui avaient fait des dégâts mineurs, notamment deux à Zakho et un à Dohouk, avaient pour cible les commissariats de police pour protester contre la présence de policiers irakiens dans ces villes où un petit nombre était resté avec l'accord des forces alliées.

La présence des forces alliées avait incité les réfugiés à regagner leurs foyers. Nombre d'entre eux ont déclaré à l'AFP dans les villes et villages du nord de l'Irak qu'ils envisageaient de reprendre la route des montagnes pour un nouvel exode en cas de retrait de ces forces sans qu'un accord soit intervenu à Bagdad entre les dirigeants kurdes et les autorités irakiennes.

Les forces américaines affirment n'être « aucunement concernées par ces événements ».

Des unités américaines procèdent actuellement à la remise en état des infrastructures municipales indispensables après les destructions dues aux bombardements de mars qui avaient fait fuir la quasi totalité des 350 000 habitants de la ville vers les frontières turque et iranienne, au nord.

Le pape dénonce l'illusion de liberté dans la Pologne post-communiste

KIELCE (AFP) — Le pape Jean Paul II, prenant la défense de « l'enfant conçu », a dénoncé en termes sévères, hier après-midi à Kielce (centre), « la fiction de liberté » dans une Pologne post-communiste en voie de laïcisation, où avortements et divorces sont répandus dans toutes les couches de la population.

Le Souverain pontife s'est livré à un violent réquisitoire improvisé contre tous ceux « qui mettent en péril la famille polonaise », appelant ses compatriotes à « un examen de conscience au seuil de la IIIème République », qui a succédé à 45 ans de communisme.

Selon les estimations de la police, un million de fidèles assistaient à cette messe en plein air.

S'écartant du texte de son homélie consacrée à la famille, le Souverain pontife, l'air fâché, tonnait et martelait ses mots, a déclaré « la fiction de liberté qui prétendument libère l'homme mais en fait l'assujettit et le déprave », et a demandé « une éducation pour la liberté ».

Jean-Paul II, sans prononcer le mot d'avortement, a déclaré que « l'enfant est un don de Dieu (...) une personne humaine ». L'enfant conçu « n'est jamais un intrus ou un agresseur », a poursuivi le pape avant de s'exclamer : « Je voudrais demander ici à tous ceux qui répondent de la morale conjugale et familiale, ont-ils le droit de mettre en péril à la légère les familles polonaises, permettre leur destruction ? ».

Le Parlement polonais vient de reporter l'examen d'un projet de loi anti-avortement très contesté, tandis que selon les sondages, une majorité de Polonais sont favorables à la liberté de l'avortement.

Comme en écho à ces sévères repro-

pos, un violent orage s'est déchaîné, et une forte averse s'est abattue sur la foule des fidèles.

« Si l'on a droit à toute cette pluie, cela veut dire qu'on en avait besoin », a commenté Jean-Paul II, alors que les enfants de chœur et les prêtres, soutanes au vent, arrivaient à peine à retenir les parapluies protégeant le pape. Dans son homélie, le pape venait de dénoncer « l'abus d'alcool » qui brise des familles déjà menacées par « les nombreux divorces », « les querelles sans fin » ou « les longues séparations » dues aux départs à l'étranger.

Au moment où l'orage a éclaté, les agents du service de sécurité se sont précipités sur leurs capes imperméables, d'autres ont surgi des gerbes de foin au milieu des champs, tandis que la sacristie de campagne improvisée sous le plancher de l'estrade fourmillait de fonctionnaires et de « monsignori ».

A la fin de la messe, le pape a également évoqué la « mort tragique » des Juifs tués à Kielce par leur concitoyens polonais dans un « pogrom » en 1946.

« On ne peut pas parler ici des événements tragiques dont la ville de Kielce a été le théâtre », a dit le pape, en rappelant qu'en juillet 1946, au lendemain de la seconde guerre mondiale, « beaucoup de nos frères juifs ont trouvé la mort en cet endroit, tués par des mains criminelles ».

Une cinquantaine de Juifs polonais, rescapés de l'holocauste nazi, avaient été tués à Kielce en 1946, à la suite d'une provocation de la police politique de Staline, qui en a ensuite attribué la responsabilité à l'opposition anti-communiste polonaise.

Les discussions de paix sur le Cambodge sont dans l'impasse

DJAKARTA (AFP) — La délégation française à la réunion de Djakarta a estimé hier que les discussions de paix sur le Cambodge étaient virtuellement dans l'impasse en déplorant le « comportement de fermeture » des Khmers rouges pendant cette rencontre.

Le chef de la diplomatie indonésienne, Ali Alatas, co-président de la rencontre avec le secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, Alain Vivien, a déclaré au cours d'une conférence de presse que les discussions, qui doivent s'achever aujourd'hui, « étaient dures » mais qu'il n'était pas en mesure de dire qu'elles étaient sur le point de se bloquer.

« Les discussions ont donné une nouvelle impulsion devant permettre de reconvoquer la Conférence de Paris sur le Cambodge », a-t-il ajouté.

« Nous devons reconnaître que nous sommes encore assez loin des espérances du début », a estimé pour sa part M. Vivien, en relevant le « comportement de fermeture » des Khmers rouges, le principal mouvement de l'opposition armée cambodgienne.

Un autre membre de la délégation française a été encore plus explicite en déclarant que les discussions étaient « virtuellement » dans l'impasse au deuxième jour de la rencontre. « C'est le message qu'on veut faire passer », a-t-il ajouté.

M. Vivien a relevé que les Khmers rouges avaient gardé le silence aussi bien sur la question de l'accord entre le prince Sihanouk et le premier ministre de Phnom Penh, M. Hun Sen, sur la composition et la direction du Conseil National Suprême (CNS) que sur les questions des amendements au projet de règlement politique proposés par Phnom Penh.

M. Vivien a fait ces déclarations

après avoir rencontré en compagnie de M. Alatas les trois mouvements de l'opposition : les Khmers rouges, les partisans du prince Sihanouk et ceux de l'ancien premier ministre Son Sann.

Au cours de cette rencontre, les co-présidents ont souhaité une prolongation du cessez-le-feu actuellement en vigueur.

Les factions cambodgiennes ont décidé il y a un mois un cessez-le-feu temporaire que les Khmers rouges ont annoncé vouloir rompre s'il n'y avait pas d'accord à la réunion de Djakarta.

Le chef de l'opposition, le prince Norodom Sihanouk, a annoncé hier matin que les Khmers rouges avaient rejeté l'accord qu'il avait conclu avec M. Hun Sen prévoyant un CNS de 14 membres, au lieu de 12 actuellement, dont il assurerait la présidence, le premier ministre étant nommé vice-président.

Il a indiqué que les Khmers rouges avaient refusé la vice-présidence de M. Hun Sen dans cet organisme, créé en septembre et qui regroupe toutes les factions cambodgiennes, le régime de Phnom Penh et les trois mouvements de l'opposition.

Le CNS doit être dépositaire de la souveraineté du Cambodge pendant une période transitoire avant des élections prévues par le plan de paix des Nations unies pour mettre fin au conflit qui dure depuis plus de 12 ans.

Par ailleurs, ont noté des milieux proches de la conférence, les Khmers rouges pouvaient difficilement accepter les amendements au plan de paix de l'ONU proposés dimanche par Phnom Penh, notamment celui mentionnant le génocide qu'ils sont accusés d'avoir perpétré pendant leur règne de près de quatre ans ayant pris fin avec l'intervention militaire vietnamienne de 1978.

Policiers et islamistes s'opposent à Alger

Alger (Reuter) — Des heurts entre intégristes du Front islamique du salut (FIS) et forces de l'ordre ont éclaté hier dans le centre d'Alger.

Ces incidents, les premiers du genre depuis l'ouverture, samedi, de la campagne électorale en vue des élections législatives du 27 juin, se sont produits alors qu'un cortège de milliers de partisans du FIS se dirigeait vers leur lieu traditionnel de rassemblement, sur la place des Martyrs, dans le centre de la capitale.

Les policiers ont tiré des grenades lacrymogènes et utilisé des canons à eau pour disperser les protestataires. Ceux-ci se sont sans cesse regroupés, revenant défier la police.

Pour la première fois, les fourgons des forces de l'ordre ont été bombardés à coups de pierres.

Au bout d'une demi-heure d'affrontements, certaines unités de police ont dû se retirer. Le son des sirènes de police et d'ambulance couvrait les slogans criés par la foule, dont « Cha-

di assassin ».

Des témoins ont vu un policier jeté à terre mais plusieurs militants se sont vite interposés afin d'éviter qu'il soit agressé et lui ont permis de regagner son véhicule.

Des jeunes gens sont parvenus à s'emparer du lance-grenade lacrymogène d'un autre policier.

Le chef de file du FIS, Abassi Madani, a lancé il y a deux semaines un mot d'ordre de grève générale illimitée afin de protester contre la loi électorale, qu'il juge désavantageuse pour son parti. Il a également menacé de boycotter le scrutin.

Dimanche soir, le président Chadli Bendjedid a mis en garde les islamistes contre toute tentative de perturber le déroulement du scrutin du 27 juin.

En guise de réponse, Abassi Madani a brièvement pris la tête, hier, d'une marche organisée par 2000 étudiants islamistes, tout en exhortant les manifestants à éviter toute confrontation avec les forces de l'ordre.



Y'A TOUJOURS PAS DE QUOI FÊTER...

1 100 000 MEMBRES

Deux personnes sur trois vivent dans des États qui torturent et assassinent leurs propres citoyens.

Des enfants sont torturés sous les yeux de leurs parents emprisonnés.

Des étudiants sont jetés en prison pour avoir réclamé des changements.

Les opposants arrêtés risquent procès iniques ou «disparition». Quand ils ne sont pas purement et simplement abattus par la police et autres «escadrons de la mort».

Des milliers de prisonniers risquent la corde, le peloton d'exécution ou la chaise électrique.

Quand les États commettent des crimes, c'est un outrage à l'humanité entière. Tous les jours, pourtant, nous les entendons invoquer les mêmes excuses: les victimes l'ont bien mérité; la fin justifie les moyens; occupez-vous donc de vos affaires.

Voilà justement ce qu'Amnistie Internationale ne veut plus entendre, ni de la part des gouvernants, ni de la part de quiconque. Il faut mettre fin à ces horreurs, partout, et une fois pour toutes.

Envers et contre tout, les droits de la personne peuvent triompher. Ils ont déjà remporté plusieurs victoires. Nous en avons été témoins. Oui, les choses peuvent changer!

Et pour que les choses changent, Amnistie Internationale agit.

Nous sommes un mouvement mondial - plus d'un million de gens dans 150 pays - et indépendant des pouvoirs en place.

Nous cherchons à obtenir la libération des prisonnières et prisonniers d'opinion - c'est-à-dire des personnes détenues où que ce soit, à cause de leurs convictions, de la couleur de leur peau, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur langue ou de leur religion, et qui n'ont ni usé de violence ni préconisé son usage.

Nous demandons que tous les prisonniers et prisonnières politiques puissent être jugés de façon équitable et dans un délai raisonnable. Nous nous opposons sans réserve, pour tous les prisonniers, à la peine de mort, à la torture et à tout autre châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

Amnistie Internationale attache une grande importance à fournir une information impartiale sur des faits exacts et précis.

Notre action repose sur les recherches minutieuses que nous entreprenons dès que des violations des droits de la personne nous sont signalées.

Amnistie Internationale est une organisation impartiale.

Nous n'apportons notre soutien, ni ne nous opposons, à aucun régime ou système politique. Pas plus que nous ne cautionnons forcement les opinions des personnes dont nous nous efforçons de défendre les droits.

Nous cherchons seulement à défendre les droits fondamentaux de la personne.

Amnistie Internationale ne reçoit pas d'argent des pouvoirs publics. Ce sont les dons ou cotisations de nos membres et sympathisants qui constituent nos ressources.

VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ AGIR!

Amnistie Internationale existe et se bat depuis trente ans.

Pour poursuivre notre action, nous avons besoin de gens comme vous pour:

- adhérer
- écrire des lettres en faveur des victimes
- participer à nos campagnes
- contribuer à recueillir des fonds
- nous aider à organiser l'action et se battre avec nous pour mettre fin aux violations des droits de la personne, partout dans le monde.

AGIR POUR LA LIBERTÉ

Desjardins

1530 0123 789

VISA

J'APPUIE AMNISTIE INTERNATIONALE

15 \$ 30 \$ 50 \$ 100 \$ Autre: _____ \$

En contribuant la somme de 30 \$ ou 150 \$ vous êtes étudiant/étudiante ou une personne de l'âge de 18 ans ou plus. Vous devenez membre du mouvement et ce titre recevra une carte de membre ainsi que le magazine «AGIR» publié 4 fois par année.

JE DESIRE RECEVOIR UN FORMULAIRE D'ADHESION A LA CARTE VISA/AMNISTIE

Mode de paiement:

Chèque Mandat postal [Logo] [Logo]

N° de la carte _____

Date d'expiration _____

Signature _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Profession _____ Tél. _____

118 Un reçu pour tous les dons sera communiqué pour tous les dons de 10 \$ ou plus. Numéro d'enregistrement: 05624545908

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Flambée de violence en Irlande du Nord

BELFAST (AFP) — L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a repris spectaculairement l'initiative avec une série d'attaques coordonnées contre les forces de sécurité en Irlande du Nord, alors que le dialogue entre catholiques et protestants piétine faute de consensus politique.

Après un week-end de violence terroriste, trois militants de l'IRA ont été tués, hier matin, par des soldats britanniques alors qu'ils s'apprêtaient à commettre un attentat près du village de Coagh, dans le comté de Tyrone (nord-ouest de l'Ulster).

Peu après, des terroristes attaquaient un aéroport militaire près d'Enniskillen (sud de la province) avec un camion bourré d'explosifs. L'explosion n'a pas fait de victime.

L'IRA avait utilisé la même technique vendredi dernier pour détruire une base du Régiment de défense de l'Ulster (UDR, auxiliaire local de l'armée britannique), tuant trois soldats.

Les trois membres de l'IRA tués hier sont tombés dans une embuscade du SAS (Special Air Service), les commandos d'élite de l'armée britannique. Spécialisés dans les opérations militaires secrètes en Irlande du Nord, les SAS ont tué 19 terroristes suspects ces quatre dernières années.

Les trois hommes se trouvaient à bord d'une voiture volée lorsque les soldats ont ouvert le feu, tirant au moins 200 cartouches. Le véhicule a pris feu. Les soldats ont retrouvé deux fusils d'assaut, des masques et des gants à côté des cadavres calcinés de Peter Ryan, Lawrence McNally et Tony Doris.

L'IRA a confirmé qu'ils appartiennent à l'organisation clandestine. Tous trois, âgés d'une trentaine d'années, étaient considérés par les forces de sécurité comme des activistes importants de l'IRA dans la région de Tyrone. Peter Ryan était recherché par la police depuis 10 ans. Depuis le début mai, l'IRA a assassiné quatre soldats, trois policiers et deux civils protestants accusés de « collaboration » avec l'armée et la police.

Selon les forces de sécurité, l'offensive de l'IRA vise à saboter les premières négociations intercommunautaires dans la province depuis 1974.

Les « Provos » (membre de l'IRA dite « provisoire ») chercheraient aussi à entraîner les groupes paramilitaires loyalistes protestants dans une spirale de représailles et contre-représailles sectaires. Les loyalistes, qui ont décrié une trêve « conditionnelle » au début des pourparlers, ont promis de venger la mort de chaque protestant.

Les pourparlers, sous les auspices du ministre britannique à l'Irlande du Nord Peter Brooke, ont pour but d'instaurer un nouveau partage des pouvoirs dans la province — administrée directement par Londres depuis 1972 — entre les protestants et la minorité catholique.

L'IRA et le Sinn Féin, qui veulent la réunification des 32 comtés d'Irlande, ont été exclus des discussions. Dans une interview récente à l'AFP, un dirigeant de l'IRA a rejeté tout cessez-le-feu avant un « désengagement » britannique de la province et promis « d'accroître la pression sur les forces de la Couronne ».

De son côté, le président du Sinn Féin, M. Gerry Adams, ne cesse de fustiger l'initiative de dialogue de M. Brooke, une « diversion partitionniste » vouée à l'échec selon lui.

Depuis cinq semaines, les pourparlers achoppent sur des querelles byzantines de procédure, sans que le dialogue ait véritablement commencé.

Les partis politiques ne sont toujours pas d'accord sur l'identité de la personnalité indépendante chargée de présider la deuxième phase des discussions, prévues dans le courant du mois avec le gouvernement de Dublin.

Plus le processus traîne, plus les chances d'aboutir à une solution politique du conflit nord-irlandais (près de 3000 morts depuis 22 ans) s'éloignent.

En attendant, les dirigeants unionistes et les députés conservateurs continuent de réclamer l'envoi de renforts militaires dans la province, où sont stationnés 10 000 soldats.



PHOTO AP

Des oeufs pour le premier ministre sud-coréen

Le premier ministre sud-coréen, Chung Won-shik, a reçu des oeufs et de la farine hier, à son passage à l'Université de Hankook, à Séoul. L'homme, premier ministre depuis le 24 mai, terminait une série de cours sur l'éducation. Les auteurs de son petit déjeuner forcé sont des étudiants n'appréciant pas ses positions politiques.

Les Nations unies prient Addis Abeba de permettre une reprise de l'aide

ADDIS-ABEBA (AFP) — Les responsables des agences des Nations unies en Éthiopie ont demandé hier au nouveau pouvoir installé à Addis Abeba de permettre une reprise rapide des secours à ce pays en proie à la famine.

L'acheminement de vivres à quelque sept millions de personnes menacées de famine a été suspendu en raison des combats entre le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF) et ce qui reste de l'armée régulière, ou du désordre issu de la disparition du précédent régime.

M. Paul Ignatieff, le représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), affirme que plus de 500 000 personnes souffrant de famine sont sans nourriture depuis dix jours.

« Nous n'avons pas été capables de les atteindre », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse en brandissant les photos de femmes et d'enfants aux visages creusés par la faim.

« En dix jours, ces enfants, dont

certains souffrent de malnutrition à 70 %, sont morts », a annoncé M. Ignatieff.

M. Michael Ellis, directeur des opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) estime que « si nous n'arrivons pas à leur envoyer des camions, il y aura beaucoup de misère ».

M. Timothy Painter, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour les secours contre la famine, a estimé que si l'interruption de l'acheminement de l'aide se poursuivait, les morts « pourraient se compter par dizaines de milliers ».

« Plus de six millions d'Éthiopiens et un million de réfugiés somaliens et soudanais sont actuellement tributaires d'une aide d'urgence », ont indiqué dans un communiqué commun les différents responsables des agences onusiennes.

M. Ellis a indiqué qu'un employé des Nations unies avait été abattu vendredi dans la ville de Harar, dans l'est de l'Éthiopie, et que deux autres étaient portés disparus. Il a ajouté que les convois de vivres avaient été

à plusieurs reprises attaqués par des bandits.

« Nous avons besoin de l'assurance des autorités qu'elles sont à même de maintenir l'ordre dans les régions où nous voulons nous rendre. Nous avons besoin d'être rassurés quant à l'existence d'une certaine stabilité », a ajouté M. Ignatieff.

Les forces de l'EPRDF ont pris le contrôle de Harar dimanche, selon les diplomates. Toutefois, des employés des agences de secours non gouvernementales affirment que des soldats avaient pillé lundi la ville de Jijiga, à 100 kilomètres à l'est de Harar, alors que les combattants de l'EPRDF avançaient vers cette ville.

Ces employés sont en contact radio avec la ville de Jijiga à partir d'Addis Abeba.

Les responsables des agences de l'ONU ont déclaré faire pression sur le nouveau pouvoir pour rouvrir l'aéroport, fermé à cause des combats la semaine dernière.

L'EPRDF a promis de rouvrir l'aéroport au début de la semaine.

Des installations nucléaires irakiennes auraient échappé aux bombardements

WASHINGTON (AFP) — Une bonne partie des installations nucléaires irakiennes a échappé aux bombardements alliés, selon un chercheur irakien de haut rang ayant fait défection le mois dernier à un point de contrôle établi par l'armée américaine à Dohouk (nord de l'Irak), a affirmé hier la radio américaine NPR.

« Je suis le plus important chercheur nucléaire de Saddam Hussein. Je veux faire défection maintenant », a déclaré l'homme lorsqu'il s'est présenté aux Marines américains, a indiqué la radio, qui cite des sources militaires et des services secrets américains.

L'expert, d'abord accueilli avec scepticisme, a « impressionné ceux qui le questionnaient et leur a dit qu'une partie du programme nu-

cléaire irakien avait survécu à la campagne de bombardements américains », ont indiqué les mêmes sources à la radio publique. Certaines d'entre elles ont précisé que « beaucoup » de ces installations avaient échappé aux destructions.

Selon une source bien placée, les Américains ont fait sortir le scientifique et sa femme d'Irak, ce qui constituerait une opération illégale, indique NPR. Elle rappelle le caractère humanitaire de la mission assignée à l'armée américaine dans cette région sous souveraineté irakienne.

Le colonel Jim Jones, commandant des Marines basés en Irak, a nié que quiconque se présentait comme un scientifique spécialisé dans le nucléaire ait pénétré dans les installations des Marines proches du point

de contrôle, a précisé NPR. Mais elle ajoute que cette information a été confirmée par « deux autres sources ».

La radio rapporte également que d'autres sources ont fait part de leur scepticisme, estimant que le défecteur avait pu inventer cette histoire pour convaincre les services secrets américains de lui accorder protection ou encore qu'il s'agissait d'une opération de désinformation des Irakiens.

Le département d'État, interrogé, n'a pas immédiatement réagi à ces informations.

Pour des raisons de sécurité, l'identité de cet expert irakien n'a pu être divulguée par la radio américaine, connue pour donner des informations crédibles.

Des incidents mineurs ont lieu à l'université Beida de Pékin

PÉKIN (AFP) — Des étudiants de l'université Beida, dans le nord de Pékin, ont cassé des bouteilles pendant une quarantaine de minutes dans la nuit de lundi à hier, deux ans jour pour jour après la sanglante répression des manifestations pro-démocratiques, a-t-on constaté sur place.

Les jets de bouteilles, geste symbolique puisque le prénom de Deng Xiaoping est homophone de « petite bouteille » en chinois, avaient commencé vers 23h30 locales depuis des fenêtres de trois bâtiments abritant les aspirants chercheurs, a-t-on indiqué de source estudiantine.

Une cinquantaine de chercheurs et d'étudiants s'étaient hissés sur le mur d'enceinte de l'université à l'extérieur de laquelle se trouvaient une centaine de policiers en uniforme ou en civil. Les jets de bouteilles, accompagnés de cris, ont duré une quarantaine de minutes.

Deux reporters de la télévision canadienne ont été interpellés pour avoir refusé de donner leur cassette vidéo, puis relâchés au bout de quelques dizaines de minutes. Un photographe de l'AFP a également été retenu pendant une dizaine de minutes puis relâché.

Les jets de bouteilles, essentiellement dans la rue qui longe l'université, se sont arrêtés vers minuit quinze. Les policiers ont ordonné fermement à la quarantaine de journalistes étrangers présents de quitter les lieux.

De 200 à 300 étudiants s'étaient préalablement rassemblés dans le calme en début de soirée, devant la bibliothèque de l'université Beida, berceau du mouvement contestataire du printemps de 1989.

Plusieurs dizaines d'entre eux

avaient ensuite fait une marche silencieuse dans le campus, apparemment sans intervention des forces de sécurité dont le dispositif était relativement discret.

Les étudiants portaient presque tous des vêtements blancs — couleur de deuil en Chine — conformément à une consigne donnée en début de semaine dernière dans des tracts anti-gouvernementaux et que les autorités universitaires avaient appelé à ne pas suivre.

Au moment où se déroulaient ces incidents, l'agence Chine Nouvelle diffusait une dépêche intitulée « Les collèges de Pékin sont calmes » et démentait les « informations de quelques agences de presse étrangères » selon lesquelles la situation était « tendue ».

Un journaliste de l'agence officielle — autorisé à pénétrer sur le campus contrairement à ses confrères étrangers — rapportait ainsi les propos d'une étudiante de Beida : « nous chérissons tous l'environnement studieux de l'université de Pékin et ne pensons pas que quelque chose viendra interrompre nos études ».

L'an dernier, quelque 300 étudiants avaient manifesté en brisant des bouteilles pour le premier anniversaire de la répression ayant fait, de source officielle, 200 morts, mais plus d'un millier selon des sources indépendantes.

Vers 1h locale, le calme régnait dans Pékin où aucun autre incident n'avait été signalé. Des véhicules de police étaient encore stationnés aux abords de la place Tian An Men. Quelques heures auparavant, une centaine de policiers étaient en faction ou patrouillaient sur l'esplanade du centre de la capitale.

Le Koweït dit maîtriser 140 puits de pétrole

VIENNE (AFP) — Le Koweït est parvenu à maîtriser à ce jour 140 puits de pétrole en feu ou déversant du brut sur un total de 600 à 700 détruits par l'Irak, a déclaré hier à Vienne le ministre koweïtien du pétrole M. Hamoud Abdallah Al-Raqba, avant la réunion de l'OPEP.

Le ministre a indiqué que les équipes spécialisées s'efforçaient d'éteindre en priorité les puits qui dégagent le plus de fumée, dont 60 % sont actuellement maîtrisés, et en second lieu ceux dont la pression est la plus forte.

Il a estimé que le Koweït pourrait recommencer à produire « prochainement » ses premiers 50 000 barils par jour, pour la consommation intérieure.

Mais il s'est montré incapable de pronostiquer l'évolution future de la production et la date de reprise des exportations. « Dans un ou deux mois, les choses seront plus claires », a-t-il dit.

M. Al-Raqba a indiqué que le Koweït s'apprêtait à signer des contrats avec de nouvelles sociétés, en plus des trois américaines et de la canadienne qui opèrent déjà actuellement. « Nous avons signé des lettres d'intention avec l'Iran, la Grande-Bretagne », a-t-il indiqué tout en ajoutant que la Chine, l'URSS, la Roumanie et la France pourraient également participer aux opérations d'extinction.

Au total, le Koweït espère qu'une vingtaine d'équipes pourront travailler en même temps au lieu de huit actuellement, ce qui permettrait de doubler ou de tripler le rythme auquel les puits sont maîtrisés. Actuel-

lement, près de 16 puits par semaine sont éteints.

Le ministre koweïtien a souligné la difficulté des opérations : outre le feu, certains puits crachent du pétrole qui se répand en nappes qui peuvent atteindre jusqu'à 33 km² et où se dissimulent des mines.

M. Al-Raqba a indiqué qu'il attendait une réponse rapide à sa demande d'aide en pétrole aux pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). « Initialement, a-t-il indiqué, le Koweït a demandé à ses partenaires de lui fournir 800 000 barils-jour. Ils étudient le problème », a-t-il ajouté.

Au total, la reconstruction de l'industrie pétrolière (puits, raffineries, terminaux, centres de collecte, oléoducs) devrait coûter « 40 à 50 milliards de dollars », a-t-il estimé. « Nous allons emprunter beaucoup d'argent aux banques », a-t-il ajouté.

Le Koweït perd par ailleurs six à sept millions de barils par jour — alors que son quota au sein de l'OPEP était de 1,5 mbj —, soit l'équivalent de 45 milliards de dollars par an aux prix actuels.

Interrogé sur une détérioration éventuelle des gisements, le ministre a répondu : « Je ne pense pas que nous aurons de problèmes pour produire (à nouveau) 1,5 mbj mais je ne peux pas dire quand ».

Le ministre koweïtien a par ailleurs indiqué qu'il allait demander « une aide à l'OPEP et à d'autres » pour prendre en charge une partie des coûts de lutte contre le feu et de protection de l'environnement. « La pollution n'est pas seulement le problème du Koweït ».

Des soldats haïtiens se rebellent

PORT-AU-PRINCE (Reuter) — Deux unités de l'armée haïtienne se sont rebellées hier contre leurs officiers, pour protester contre le mauvais traitement infligé à certains engagés volontaires.

Le président Jean-Bertrand Aristide s'est rendu dans le très huppé faubourg de Pétienville, pour calmer une première unité rebelle qui avait

tiré des coups de feu en l'air et bloqué une route.

Les soldats réclamaient, et ont obtenu, le limogeage du capitaine Léandre, qu'ils accusaient d'avoir battu violemment un engagé au point de l'envoyer à l'hôpital.

Le président Aristide, qui avait lui-même nommé le capitaine, a promis que les mutins ne seraient pas punis.

Quelques heures plus tard, une seconde unité se mutinait en bloquant l'une des principales artères de la capitale. Aucun incident ou victime n'a été signalé. L'incident semble donc isolé, même si les humeurs de l'armée en Haïti ont traditionnellement précédé des changements importants. L'armée occupe une place centrale dans le pays.

Le malaise croît chez les intellectuels cubains

LA HAVANE (AFP) — La publication à Paris et à Miami d'une lettre de 10 écrivains cubains demandant des réformes au régime castriste, vient illustrer un malaise profond qui se développe dans le monde intellectuel de l'île, estiment les observateurs dans la capitale cubaine.

Ce phénomène trouvait ces derniers mois son expression dans l'émigration « discrète ou non de dizaines d'intellectuels, surtout peintres, écrivains ou musiciens, choisissant à l'occasion d'un voyage de ne pas rentrer au pays ».

La publication d'un texte à l'étranger implique un engagement différent de la part d'écrivains vivant à Cuba et intégrés au régime. Selon les milieux intellectuels, l'initiative réclamant notamment un débat natio-

nal sans exclusions et des élections directes à l'Assemblée nationale — deux propositions qui rejoignent le discours de l'administration américaine et de la dissidence cubaine — revient à la poétesse Maria Helena Cruz Victoria, prix Julian del Casal 1989, un prix littéraire remis par l'Union des écrivains et artistes cubains (UNEAC).

Maria Helena Cruz a été expulsée de cet organisme en mars dernier après avoir fait circuler le texte d'une plate-forme politique indépendante, selon les mêmes sources.

Si la poétesse pouvait déjà être rangée dans l'opposition, il n'en est pas de même pour les cinq écrivains signataires les plus connus : Manuel Diaz Rodriguez, membre de l'Académie cubaine de la langue et de l'A-

cadémie royale d'Espagne, José Lorenzo Fuentes, qui avait accusé de plagiat, au début des années 80, le dissident Ricardo Bofill, Raul Ribero, un proche du poète Nicolas Guillen, le jeune romancier Manuel Granados, et le journaliste du journal de la jeunesse communiste *Juventud Rebelde*, Bernardo Marquez Rabelo. Les autorités considéreront sans doute cette lettre comme « oppositionnelle », d'autant que rendue publique aux États-Unis, elle peut être interprétée à La Havane comme apportant de l'eau au moulin des anticastroïstes de Floride. D'ailleurs, l'un des signataires de la lettre, Roberto Luque Escalona est un dissident qui avait fondé en juin 1990 le Parti social démocrate cubain (illégal).

Même considéré comme épiphé-

nomène, le geste de ces écrivains ne devrait pas manquer d'alimenter les débats déjà en cours dans le monde de la culture cubaine, mis en ébullition par la décision récente de fonder l'Institut cubain des arts et industries cinématographiques (ICAIC) avec les studios de l'armée et de la télévision cubaine.

Depuis l'annonce de cette décision, motivée officiellement par des raisons économiques et y trois semaines, règne dans les rangs des hommes de cinéma une grande agitation. Ils ont évité pour l'instant d'en faire un débat public, mais beaucoup d'entre eux souhaitent que ne disparaissent pas la plus vieille des institutions culturelles créées par la Révolution cubaine et qui avait acquis une renommée mondiale.

Voulons-nous vraiment d'un environnement sain ?



Les musiciens et les radiodiffuseurs canadiens disent « OUI! »

Soyez à l'écoute de
LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
sur les ondes
du 2 au 8 juin 1991

Pour célébrer le 20^e anniversaire de La Semaine de l'environnement

Appuyez vos stations de radio et de télévision locales

ECOSFÈTE '91
ECOSFEST

Pour de plus amples renseignements:

Artist Response Team, Vancouver (604) 731-7808
Les Productions Joanne Smale, Toronto (416) 363-4051

ÉDITORIAL

Quelques instantanés utiles

Le plus étonnant, c'est qu'il ait fallu un an à la « fièvre souverainiste », comme on dit désormais dans les cliniques constitutionnelles où on la traite comme maladie, pour commencer à baisser un peu. Et ce que le thermomètre révèle, en mesurant la chute de température, aura de quoi garder en état d'alerte ceux qui misaient sur la lassitude pour en finir avec la mauvaise humeur québécoise.

Coup sur coup, trois sondages ont confirmé le fléchissement. À la mi-avril, la firme Léger et Léger (pour le compte du *Journal de Montréal*) constatait une baisse de six points : elle ne trouvait plus que 63 % de répondants favorables à la souveraineté du Québec, contre 69 % en décembre. C'était encore élevé. Avec des questions moins engageantes, une semaine plus tard, la firme CROP (pour *La Presse*) faisait passer l'option souverainiste sous la barre des 50 %, avec l'appui de 48 % des répondants, une chute de 16 points eu égard à un sondage de novembre. Plus faible, l'adhésion à la souveraineté demeurait majoritaire. Mais à la fin de mai, selon la firme IQOP (pour *Le Soleil*) elle devenait minoritaire : 51 % des Québécois préféraient que le Québec demeure une province, et 49 % qu'il devienne un pays. Compte tenu de la marge d'erreur dans ces coups de sonde, les deux options sont en somme nez à nez. Les partis décortiqueront les façons de sonder, la formulation des questions, le contexte, et mettront en doute, ici ou là, chiffres et tendances. Mais la ligne de fond demeure et s'installe. Le groupe mitoyen qui va et vient entre fédéralisme et souveraineté, et qu'on croit représenter quelque 30 % des électeurs, reprend sa valse-hésitation habituelle.

Pour peu qu'on ne les prenne pas pour l'Évangile, et qu'on ne s'enfange pas dans leurs décimales, les sondages sont d'utiles instantanés de l'opinion publique. Ils se raffinent constamment, au surplus, et permettent de mieux cerner les attitudes et motivations derrière les réponses. À première vue, on sera tenté de penser que la longue récession — ou le retour du beau temps, c'est selon — ont influé sur ces changements d'humeur survenus avec le dégel. À y regarder de plus près, on voit un mouvement moins superficiel. Les curieuses distorsions qui brouillaient les lignes de parti sont en voie de s'effacer. Les souverainistes d'allégeance libérale, les moutons noirs de chez M. Bourassa, regagnent le bercail. Et le Parti Québécois tend à nouveau à faire le plein des indépendantistes, tout en ralliant une partie des insatisfaits du gouvernement libéral. C'est ainsi qu'il a cessé de traîner derrière

son option, il recueillerait aujourd'hui jusqu'à 53 % des votes durant une élection provinciale, affirme IQOP. La normalisation est à l'oeuvre.

Mais elle ne signifie pas, loin de là, qu'il suffira au camp fédéraliste de gronder encore un peu plus pour que tout rentre dans l'ordre de 1980. Toute la complexité de cette normalisation paraît à travers un autre instantané, celui que la firme Angus Reid réalisait il y a un mois pour la chaîne Southam (*The Gazette*) qui a questionné Canadiens et Québécois jusqu'à plus soif.

Angus Reid ne trouve plus que 41 % des Québécois pour vouloir de l'indépendance, mais c'est un noyau dur puisqu'il accepte la rupture de tout lien politique et économique avec le Canada. En le

L'opinion indique que le temps des escarmouches est terminé

scrutant à la loupe, les sondeurs concluent, sur un ton presque ébahi, que la dynamique de la société québécoise est encore fortement souverainiste. Il faut rapidement trouver une solution, disent-ils, sinon ça y est.

C'est que ce 41 % de souverainistes engagé est fait de francophones « jeunes, dynamiques, instruits et confiants » qui ont résisté à toutes les questions dissuasives. Vacilleraient-ils si la souveraineté signifiait une hausse de taxes, une baisse du niveau de vie, la fin des paiements de péréquation, la perte du passeport canadien et la disparition des élus québécois à Ottawa ? Pas du tout, ont-ils répondu à répétition. Le sondage révèle que leur contrepartie, les fédéralistes engagés, recrutée chez les francophones plus âgés et chez les anglophones souvent tentés de quitter le Québec. Les atouts restent donc inégaux d'autant que près de 60 % des Québécois affirment être beaucoup moins attachés au Canada depuis le référendum de 1980, qui avait pu faire appel à un sentiment d'appartenance. Bref, un autre Meech, croient-ils, et le Canada ne survivrait pas.

S'ils sont lus correctement, ces sondages ne devraient donc pas semer l'euphorie chez les fédéralistes, mais ils auront aussi un effet démystifiant chez les souverainistes, si triomphalistes quand ils se multipliaient dans leurs miroirs

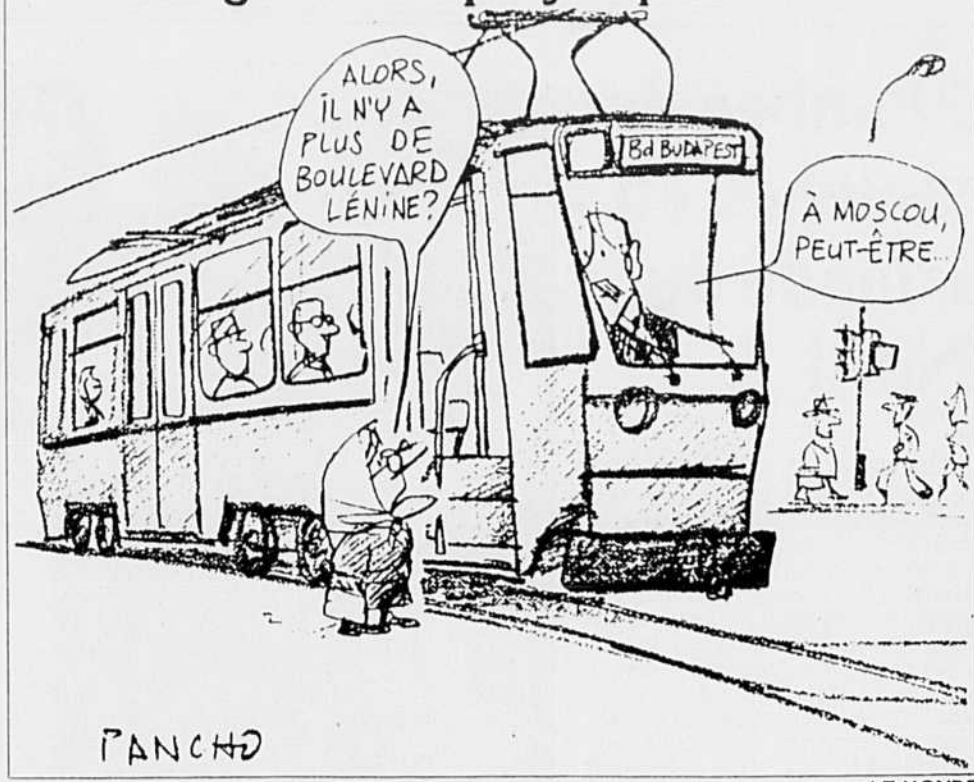
durant les travaux de la commission Bélanger-Campeau. Même s'ils recrutent chez ce que la tradition considère être les forces vives de la nation — les jeunes mâles instruits et bien partis dans la vie — ils sont encore loin du consensus qu'ils prétendaient hier avoir atteint. Les moins nantis, qui sont souvent des femmes comme on sait, ont le droit à l'incertitude et à la crainte. Il est indécent d'aller dire aux pauvres qu'ils seront plus pauvres dans un Québec souverain, s'indignait M. Lucien Bouchard récemment, à la table éditoriale du DEVOIR. Peut-être, mais nous ne connaissons pas d'économistes qui oseraient leur garantir qu'ils ne feront pas les frais de la transition, de la « phase d'adaptation » dont on parle en euphémismes. Le scepticisme que M. Parizeau rencontre dans ses périples aux Rocheuses n'est pas une affaire exotique, il a son pendant ici dont on devra prendre acte. Nul n'a besoin d'être un grand expert du partage de la dette ou des actifs fédéraux pour comprendre qu'il n'y a pas de souveraineté sans risques.

Rééquilibrée, et déchirée, l'opinion renvoie les deux camps à des lectures stratégiques qui pourraient tout de même, et paradoxalement, favoriser le souverainisme. Car c'est là qu'on comprendra mieux, désormais, qu'il est vain de compter sur les erreurs du vis-à-vis pour s'assurer une victoire passive. Tant au Bloc Québécois qu'au Parti Québécois, on tablait surtout sur l'impasse constitutionnelle où plonge un Canada anglais suicidaire, qui remplit la table de négociations de tous les griefs imaginables et élargit les pourparlers à tout le monde et son père et sa mère, recette pour un échec plus rentabilisant que celui de Meech. Mais les fluctuations de l'opinion indiquent que le Canada peut rester malade sans qu'on s'en détache automatiquement. Que la souveraineté est encore, pour plusieurs, un pis-aller plutôt qu'un projet.

En face, toutefois, les militants du fédéralisme seront tentés de compter sur la chute de fièvre pour croire la crise jugulée, et cesser d'y consacrer des énergies. C'est là que se déplace, maintenant, la tentation de la victoire passive, appuyée sur la fatigue escomptée chez l'adversaire. Tant d'augures assurés, de M. Wells à M. Chrétien, ont dit aux Canadiens que les Québécois finiraient par se calmer, que le mauvais moment allait passer... Rien n'est moins sûr, malgré les apparences. Mais le temps des escarmouches est terminé. L'alignement réel commence, enfin, et avec lui l'entrée dans le vif du sujet.

LISE BISSONNETTE

Changements toponymiques à l'Est



PANCHO

LE MONDE

André Patry

Vers l'Euramérique

LE 23 OCTOBRE 1954, réunis à Paris, les représentants des cinq pays membres de l'Union occidentale, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, décident d'inviter l'Allemagne et l'Italie à adhérer à cette organisation de coopération mutuelle qui prévoit notamment l'assistance à tout État membre victime d'une agression armée.

Dans les jours qui suivent, craignant les conséquences possibles de l'intégration de l'Allemagne fédérale au système de défense occidentale, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, Viatcheslav Molotov, propose à tous les pays européens, ainsi qu'à la Chine et aux États-Unis, la tenue d'une conférence générale sur la sécurité européenne dont l'un des objectifs serait l'unification de l'Allemagne et sa neutralisation.

Devant le rejet de l'offre soviétique jugée périlleuse — l'Allemagne risquerait alors, croient les Occidentaux, de tomber bientôt sous l'autorité de Moscou — le gouvernement de l'URSS convoque à Moscou, en novembre, une conférence à laquelle sont invités tous les États européens de même que les États-Unis et la Chine, afin de faire un sérieux examen de la proposition de Molotov. Seules les républiques socialistes, y compris l'Albanie, se font représenter à cette réunion à laquelle la Chine envoie toutefois un observateur. De cette rencontre naîtra le 14 mai 1955 le traité de Varsovie, appelé à servir le contrepoint à celui de l'OTAN.

Le pacte de Varsovie renferme une clause préliminaire, depuis longtemps oubliée, qui dit ceci : « En cas de création en Europe d'un système de sécurité collective, et de conclusion dans ce but d'un traité général européen sur la sécurité collective, ce à quoi tendront invariablement les efforts des Parties contractantes, le présent traité perdra sa force dès le jour de l'entrée en vigueur du traité général européen. »

CE SYSTÈME de sécurité collective verra le jour, de façon embryonnaire, vingt ans plus tard à Helsinki. La Chine n'y sera pas représentée, l'Albanie refusera d'y participer, mais le Canada sera présent avec 34 autres États, y compris la minuscule Cité du Vatican.

Helsinki aura été l'un des grands moments de l'histoire contemporaine en Europe et dans tout l'Occident. À la fin des guerres napoléoniennes, on avait institué la Sainte-Alliance; à la fin de la première guerre mondiale, on avait fondé la Société des Nations; à la fin du deuxième conflit mondial, on avait créé l'Organisation des Nations unies.

Au seuil de la détente entre l'est et l'ouest, on entreprendra sur une base régulière, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), une série d'entretiens qui conduiront, quinze ans après, à la décision de sanctionner la fin de la guerre froide par l'institution d'un organisme appelé à en refléter la réalité. La conférence d'Helsinki s'était notamment intéressée à la reconnaissance définitive des frontières nées en Europe après la dernière guerre, ainsi qu'à la protection des droits humains. Elle donnera lieu dans les années suivantes à une série de négociations engagées à la faveur de rencontres de toutes sortes, et à tous les niveaux, dont le suivi se fera, en un premier temps, sans le moindre organe de coordination.

TOUTEFOIS, l'importance grandissante de la CSCE finira par rendre souhaitable une certaine forme d'institutionnalisation de ses activités. Les uns proposeront la création d'un secrétariat pourvu d'un personnel restreint; les autres voudront plutôt l'établissement dans

diverses capitales européennes d'organes chargés de missions spécifiques. Quelques-uns, enfin, reprenant une idée émise lors du sommet de l'OTAN de 1990 suggéreront la constitution d'un parlement de la CSCE sur le modèle de celui du Conseil de l'Europe où sont maintenant représentés la plupart des pays européens.

Ce dernier projet n'a pas été accueilli sans réserves. Aux États-Unis, le président de la commission des affaires étrangères du Congrès, M. Dante B. Fascell, a mis la CSCE en garde contre la tentation de confier la création de l'Assemblée parlementaire proposée à celle qui siège à Strasbourg, laquelle s'est déjà déclarée disposée à entreprendre elle-même cette opération.



Il faut, au dire de M. Fascell, créer quelque chose de tout à fait nouveau où le consensus et non le vote sera la règle. Malgré les réserves, cependant, il a été décidé à la conférence de Madrid, le 4 avril dernier, de constituer cette Assemblée parlementaire de la CSCE qui se réunira pour la première fois à Budapest dans la première semaine du mois de juillet 1992.

Poursuivant sa consolidation, la CSCE a également résolu de tenir des rencontres semestrielles entre hauts fonctionnaires, une réunion annuelle des ministres des affaires étrangères et un sommet bi-annuel des chefs d'État et de gouvernement. Il a été décidé, en outre, d'ouvrir à Vienne et à Prague des bureaux remplissant des fonctions spécifiques.

L'Union soviétique est la première à se réjouir de l'importance acquise par la CSCE dont elle avait eu l'idée — quelque peu suspecte, on en conviendra — dès l'automne 1955. Elle voit déjà le jour où l'OTAN se dissoudra dans cette CSCE devenue alors la maison commune souhaitée par Gorbatchev. De leur côté, la France et la Grande-Bretagne se réjouissent également du renforcement de la CSCE, puisqu'elles considèrent que cette institution peut devenir un instrument capable, le cas échéant, d'imposer à l'Allemagne une certaine retenue dans la poursuite de ses objectifs réels ou présumés.

COMPOSÉE d'États souverains, la CSCE prend ses décisions à l'unanimité. Le plus faible de ses membres peut empêcher par son veto l'adoption d'une résolution proposée avec l'appui de tous les autres. Cette situation, inévitable dans les circonstances, peut devenir paralysante en réduisant les pouvoirs effectifs de l'institution.

Mais il existe un domaine fondamental où il n'est guère possible à un État membre d'échapper à l'intervention des autres dans ses affaires intérieures : celui des droits humains. Des procédures agréées à l'unanimité, donc exécutoires, permettent à la CSCE de forcer l'un de ses membres à respecter les normes convenues en ce qui a trait à la sauvegarde de ces droits.

Devenue la pierre angulaire de la coopération pacifique et fructueuse entre tous les pays de l'Europe — l'Albanie finira par être admise — et ceux de l'Amérique du Nord, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est peut-être l'organisation d'où naîtra un jour la confédération euraméricaine, gage d'une paix perpétuelle entre tous ces peuples qui se sont si sauvagement combattus pendant des siècles.

LETTRES AU DEVOIR

Drapeau sur l'Everest

POUR LA fête du Québec le 24 juin, nous avons eu le plus beau cadeau : la fierté nationale d'apprendre qu'un alpiniste québécois a eu la clairvoyance d'aller porter notre drapeau feurdérisé au sommet du monde, le mont Everest.

C'est un geste valeureux et un exemple de fierté pour notre jeunesse. C'est une gloire nationale car ça touche le cœur des Québécois et Québécoises.

Six millions de mercis !

Honoré Rizzoli
Montréal, 28 mai 1991

SOS Famille Hernandez

MONSIEUR le ministre Bernard Valcourt, l'Entraide missionnaire est un organisme qui regroupe plus d'une centaine de communautés religieuses missionnaires du Québec et du Canada francophone. Dans notre travail d'éducation à la solidarité et d'évangélisation, nous considérons la défense et la promotion des droits humains comme conditions essentielles d'un véritable développement et de promotion des valeurs évangéliques.

C'est dans cet esprit que nous participons au comité d'appui à la cause de la famille Hernandez de Leon, d'origine quatuorcentiste. Considérant le climat politique qui régit actuellement au Guatemala et la violation systématique des droits de la personne, nous vous demandons d'arrêter les procédures de déportation de la famille Hernandez de Leon et de leur accorder la résidence permanente pour considérations humanitaires. La situation urgente de la tragédie de cette famille nécessite de votre part, Monsieur le ministre, une intervention rapide, dont vous êtes le seul habilité à le faire.

Suzanne Loiselle
Montréal, 13 mai 1991

Encore un geste d'urgence

LE MINISTRE de l'Éducation M. Michel Pagé, annonçait, le 26 mai dernier, que son ministère entendait consacrer une somme de 10 millions supplémentaire pour tenter d'apporter une réponse partielle au problème des écoliers qui se présentent à l'école le ventre vide. M. Pagé mentionnait que les coûts inhérents aux élèves qui redoublent une année scolaire s'élevaient à environ 500 000 \$ et que des gestes concrets devaient être posés afin d'améliorer la situation. Est-ce là la seule raison qui motive le ministère de l'Éducation à intervenir ? Que penser d'un tel geste ? Même si l'on ne peut que souscrire à un objectif de fournir de la nourriture aux enfants qui ont faim, on se doit quand même de prendre en considération l'ensemble des éléments. La somme de 10 millions annoncée est-elle suffisante pour couvrir adéquatement les besoins des enfants ? Le Conseil scolaire de l'Île de Montréal n'avait-il pas identifié une somme beaucoup plus importante en mars dernier ?

Il faut dénoncer, encore une fois, le fait que le gouvernement vient ici agir sur les

manifestations d'un problème plutôt que sur ses causes profondes. Lors de l'annonce de l'aide accordée, le ministre avouait que « dès le 15 du mois, les enfants n'ont plus ce qu'il faut pour se nourrir d'ici l'arrivée du prochain chèque d'aide sociale ». Il aurait été souhaitable que le ministre fasse preuve d'autant de lucidité dans l'appréciation des causes premières de cette situation que dans la recherche de solutions globales et durables. Le problème ne s'arrête pas à l'enfant qui arrive à l'école. Les autres membres de la famille risquent aussi d'être confrontés aux mêmes réalités : les tout jeunes enfants d'âge préscolaire, les parents, les femmes enceintes...

Offrir des aliments aux enfants à l'école, oui, c'est la mesure d'urgence. Mais ensuite ne conviendrait-il pas de poser certaines questions ? Peut-être commence-t-on seulement à constater les conséquences néfastes des diverses formes de désengagement de l'État, de même que les diverses réformes « ultra conservatrices » qui sont venues réduire le soutien de l'État aux personnes dans le besoin : réforme de l'assurance-chômage au fédéral, réforme de l'aide sociale au Québec, situation catastrophique de l'emploi et l'absence de politique de développement de l'emploi.

Il faudra bien qu'on y vienne à cette nécessaire réflexion sur le rôle de l'État dans le soutien aux personnes, sur la place et les droits des enfants dans notre société.

Fournir un déjeuner aux enfants qui en sont privés, c'est fournir une réponse légitime à un besoin présent et urgent. C'est autre chose de revoir l'ensemble des programmes de soutien aux personnes si l'on veut garantir l'avenir. Or, il nous faut se questionner sur le choix de nos politiques : gérer le présent et ne viser, au jour le jour, que l'amélioration de la cote de popularité de leur parti dans les sondages, ou gérer le futur et faire face à leurs responsabilités dès maintenant pour enrayer les causes profondes de la pauvreté dans notre société.

Gilles Julien
Montréal, 31 mai 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henn Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefevre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Le turban et la barbe

QUAND NOS gouvernements cesseront-ils de marcher à genoux devant les étrangers, qui refusent de s'intégrer. Voilà qui est fait, vous êtes fiers ? Moi pas, je suis humiliée une fois de plus. La « royale » gendarmerie du Canada qui s'est fait « imposer » le turban et la barbe, par un petit jeune homme de 24 ans, sous le couvert de sa religion, c'est lui le plus fort, où allons-nous ?

Ce sera le tour de qui après ? Nous aurons notre super armée de soldats d'opérette. À quand le fez, le shako, etc. Ce n'est pas le Canada qui mène chez lui, c'est l'étranger; ceux qui nous refusent cette vulerie me font peur.

Quand on veut faire parti d'un groupe établi, on doit en accepter les règlements, on n'y entre pas. Heureusement qu'il y aura de grands changements bientôt, qui me laissent « l'espoir ».

Gisèle Morin-Lortie
Montréal, 11 mai 1991

Minute, Monsieur Côté !

LE TEMPS est précieux pour tous. Le vôtre, celui du contribuable, celui du patient et celui du médecin. Tous et chacun nous le vivons en portant divers chapeaux. Celui du ministre de la Santé exceptionnellement, et celui du médecin près de 18 000 fois. Cependant, l'échange de rôle, un moment seulement, pourrait nous être mutuellement bénéfique.

Même sera peut-être difficile de revêtir mentalement le sarrau du médecin, mais venez quelques instants vivre notre travail. Il est empreint d'amour et de don de soi. Il suppose d'humilité sur une base quotidienne devant nos manques de connaissances et de ressources physiques pour guérir. Il est participation aux difficultés et aliénantes situations émotives qui sont notre lot quotidien. Mais combien nécessaire cette présence humaine et intelligente auprès d'un frère ou d'une sœur souffrant dans son corps ou dans son esprit. Ce rôle je ne vous l'échangerai que le temps de cette minute, parce qu'il me tient à cœur.

Depuis quelque temps, années même, en plus des difficultés inhérentes à notre travail, vous et vos fonctionnaires, venez y ajouter une pesée additionnelle, pour réparer cette « fracture » dans l'action des médecins. Nous sommes tous humains, et on vous en reconnaît aisément toutes les caractéristiques. Il y a cependant une limite à tout, comme vous le savez si bien devant vos administrateurs d'hôpitaux réunis en congrès le 24 mai 1991. Si par vos interventions législatives proposées par vos fonctionnaires, vous « surtraitez » la médecine au Québec par une dose massive et coûteuse de « bureaucratie », vous risquez fort bien de voir apparaître des résistances jamais vues jusqu'ici et qu'aucun de vos remèdes ultérieurs ne parviendront à « guérir ».

Reformulez votre réforme avec nous et non pas contre nous.

Marcel L. Éthier
Ste-Agathe des Monts, 26 mai 1991